ABONNEMENT.

Edition Ordinaire ; £1 ; Edition Hebdomadaire, 10s. par année.
On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue Ste. Thérèse, vis-à-vis la ruelle St. Denis, et aux adresses suivantes :
MM. FABRE ET GRAVEL, ...No. 3, rue St. Vincent.
Jos. ROY..................No. 25, rue St. Gabriel.
ROM. TRUDEAU..................No. 111, rue St. Paul.
Et dans les campagnes, chez les agents dont les noms se trouvent la dernière page.

LE PAYS.

CONDITIONS.

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois
L'abonnement datera toujours du premier du mois.
L'abonnement est payable par semestre et d'avance.
L'Edition Ordinaire paraît trois fois par semaine, les Mardi, Jeudi Samedi.
L'Edition Hebdomadaire paraît le Mercredi.
On ne prendra aucune lettre non payée au bureau de poste.
—Pour le tarif des Annonces, voir la quatrième page.

Vol. III. **MONTREAL, JEUDI MATIN, 13 JUILLET 1854.** **No. 74.**

ELECTIONS GENERALES.

AUX ELECTEURS DE LA CITE DE MONTRÉAL.

MESSIEURS,

Sollicité par un grand nombre de mes amis politiques d'accepter la candidature pour la ville de Montréal aux prochaines élections parlementaires, je n'ai pas cru devoir m'opposer à cette marque de confiance de leur part, et je viens réclamer vos suffrages.

Appartenant dans le Bas-Canada au parti libéral le plus avancé, celui qui a toujours proclamé les principes les plus conciliants en fait d'union entre les différentes origines, les plus larges en fait de liberté civile, politique et religieuse, celui qui depuis qu'il prend part aux affaires publiques n'a cessé de réclamer avec persévérance et énergie les réformes qu'il croyait les plus propres à favoriser le progrès et à développer les ressources du pays, mes vues sur les principales questions qui agitent aujourd'hui l'opinion publique, vous sont à peu près connues.

L'éducation du peuple est devenue dans les sociétés modernes une des conditions essentielles de tout progrès solide et durable. Travailler à rendre cette éducation aussi générale que possible, la mettre à la portée de tous, disséminer sur toute la surface du pays des connaissances saines et utiles par l'instruction de la jeunesse, c'est multiplier les conditions de bien-être moral et matériel des générations présentes et à venir, c'est contribuer à élever notre population au rang qu'elle doit occuper parmi celles qui l'environnent, et c'est le premier devoir du législateur de s'occuper d'un sujet aussi important. De l'aveu de tous, le système actuel fonctionne peu. Il faut y chercher un remède en imprimant à la direction la force et la vie nécessaires pour surmonter les obstacles, et rendre l'éducation populaire.

Soumettre le Conseil Législatif à l'élection, ainsi qu'un grand nombre d'officiers maintenant laissés à la nomination du gouvernement, diminuer le patronage de l'Exécutif et ses moyens d'influence et de corruption, c'est rendre aux corps législatifs et aux officiers publics une indépendance qu'ils ne peuvent avoir sous le système maintenant en opération.

Abolition de la tenure seigneuriale, tout en assurant aux seigneurs une juste indemnité ; reglement de la question des réserves du clergé, réciprocité de commerce avec les Etats-Unis sur des bases justes et raisonnables ; réduction des droits sur les importations au niveau des exigences réelles et nécessaires du service public, tels sont les principales mesures qui doivent immédiatement occuper l'attention de la Législature.

Une autre question d'une haute importance devra prochainement se présenter à vos représentants. Le siége du gouvernement devra-t-il continuer à être alternatif ou devra-t-il être fixé ? Le système ambulant a déjà porté les fruits qu'on en devait attendre et l'opinion publique l'a irrévocablement condamné. Dans les discussions qui surgissent pour fixer d'une manière permanente le lieu des séances de la législature, les droits que Montréal peut justement faire valoir par sa position centrale et ses autres avantages ne devront pas être oubliés.

La réciprocité de commerce avec les Etats-Unis et la libre navigation du St. Laurent vont encore augmenter les difficultés qui résultent de l'insuffisance de notre port. Son extension devient d'une nécessité absolue et je me flatte que les explorations qui se font maintenant sous la direction d'hommes choisis par les citoyens et par la Corporation, indiqueront d'une manière satisfesante les moyens les plus propres à rencontrer les besoins de notre commerce toujours croissant et l'intérêt général des citoyens.

Montréal est destiné à devenir l'entrepôt d'un commerce immense avec les contrées de l'Ouest, et toute mesure qui tendra à développer ce commerce et par là même la prospérité de la ville, recevra mon plus cordial appui.

L'opportunité de relier les eaux du St. Laurent avec ceux du Lac Champlain à quelque point vis-à-vis ou près de la ville de Montréal par le moyen d'un canal, devra naturellement se recommander à l'attention publique, sous les nouvelles circonstances dans lesquelles nos relations commerciales avec les Etats-Unis, vont bientôt être placées, mais l'intérêt de Montréal, eu égard aux intérêts généraux du pays, devra peser dans la balance pour en déterminer la localisation.

En sollicitant ainsi vos suffrages, il est à peine nécessaire de déclarer que je fais en opposition directe à l'administration actuelle.

Près de trois ans se sont écoulés depuis qu'elle est au pouvoir, et cependant la Tenure Seigneuriale n'est pas changée, la question des Réserves n'a pas été réglée, nous n'avons pas de conseil législatif électif et peu d'espoir de l'obtenir d'ici à longtemps peut-être, le système municipal n'a pas été amélioré, l'éducation ne progresse pas faute d'instituteurs, et la loi passée en 1851 pour l'établissement d'une école normale est demeurée sans exécution.

La Constitution qui exige que les Chambres ne puissent être plus d'une année sans se réunir, et dont l'esprit est de procurer une session tous les ans, a été interprêtée par les ministres du jour de manière à ne donner au pays qu'une session dans l'espace de trois ans. Une dissolution intempestive et arbitraire vient d'avoir lieu sans égards à l'urgence de certaines mesures que la chambre offrait de passer.

C'est sous ces circonstances et sans autre garantie que les mêmes promesses qu'elle fesait en 1851, que l'administration en appelle au pays de la condamnation prononcée contre elle par l'Assemblée Législative.

Il ne faudrait rien de plus pour motiver mon manque de confiance en cette administration, mais je sens que je n'aurais pas exprimé mon opinion sur une des questions les plus graves, si je ne répudiais explicitement le principe récemment émis en Chambre par le chef du Cabinet que les ministres pouvaient spéculer sur les fonds publics et sur les propriétés du gouvernement comme tout autre particulier. Les tendances immorales de semblables doctrines ne pourraient que couvrir d'un discrédit qui rejaillirait sur le pays entier, des hommes qui, oubliant les devoirs de leur haute position, descendraient au rôle d'agioteurs, et placeraient au-dessus de l'intérêt public leur intérêt privé.

Si ces principes rencontrent votre approbation et que vous me placiez dans la position honorable et distinguée de représenter en parlement la première ville du Canada, mes plus constants efforts seront dirigés vers les moyens d'assurer les avantages qui doivent découler de leur application.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-obt. serviteur,
A. A. DORION.

AUX ÉLECTEURS DE LA CITÉ DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Ayant été requis par un grand nombre d'électeurs de me porter candidat à la prochaine élection, je me rends à cette invitation avec la profonde conviction que les principes de réforme libérale et progressive que j'ai toujours professés sont ceux de la grande majorité de mes concitoyens.

Mes opinions sont connues pour être en harmonie avec celles du parti libéral le plus avancé, qui, répudiant toute distinction d'origine ou de croyance, aspire à améliorer nos institutions, à purifier notre système administratif, à diminuer le pouvoir et le patronage de l'Exécutif au moyen de l'application la plus étendue du principe électif.

Je me flatte que la participation que j'ai prise dans les différentes questions d'intérêt public, qui ont de temps à autre occupé votre attention, me dispensera de référer autrement que d'une manière générale à mes vues politiques.

Mais afin que ma position soit clairement définie à vos yeux sur les questions qui agitent en ce moment l'esprit public, je ferai allusion en peu de mots aux plus importantes de ces questions.

Je suis décidément opposé à l'administration actuelle, et je condamne spécialement la brusque interruption de la dernière session du parlement, sans que les ministres aient même pris les démarches préliminaires, qu'ils s'étaient engagés d'adopter sur les questions de la Tenure Seigneuriale et des Réserves du Clergé ; sans passer une mesure nécessaire de notre part pour donner effet au projet de Réciprocité, exposant ainsi à un péril imminent les fruits de plusieurs années de négociations épineuses ; sans avoir non plus passé une mesure pour mettre en opération la nouvelle loi des franchises qui aurait donné le droit de suffrage à une classe nombreuse de nos concitoyens qui sont maintenant privés de toute participation dans les affaires publiques ;—et par-dessus tout sans aucune explication ou enquête sur des accusations les plus graves, impliquant de la part des ministres une conduite qui ne pouvait être justifiée, que sur des principes propres à détruire toute intégrité chez nos hommes publics.

Je demanderai l'abolition entière et immédiate de la Tenure Seigneuriale, ayant égard aux droits des parties intéressées.

Convaincu que la réserve d'une portion considérable des terres de la province pour le soutien de la religion a été une source féconde de discordes civiles et religieuses, qui ne peuvent finir qu'en fesant cesser la cause qui les produit, je poursuivrai la sécularisation immédiate et absolue des réserves du clergé.

J'appuierai toute mesure judicieuse qui aura pour but de rendre le Conseil Législatif Electif.

Je suis opposé au système actuel de parlements alternatifs, et convaincu que toutes les raisons qui avaient déterminé en 1843, le choix de Montréal pour être le siége permanent du gouvernement, existent également aujourd'hui sinon davantage, je ferai tous mes efforts pour rendre à notre cité la position que la faiblesse et l'injustice lui ont fait perdre.

J'appuierai et au besoin je proposerai une mesure pour déterminer la réunion des Chambres à des époques fixes.

Je désire voir notre chaine de canaux complétée par la construction immédiate d'un canal pour relier Montréal au lac Champlain, ainsi que la prompte exécution des lignes projetées de chemins de fer convergeant ici, et plus particulièrement celle qui doit nous mettre en communication directe avec la magnifique vallée de l'Ottawa ;—Montréal étant naturellement le seul point auquel cette vaste région devrait demander un marché ainsi que ses approvisionnements.

Tous les projets d'améliorations locales qui pourront conférer des avantages à quelque partie que ce soit de notre ville recevront mon plus cordial appui.

Vous ayant ainsi, messieurs, franchement exprimé mes vues, si elles rencontrent votre approbation et que vous me considériez capable de les réaliser, je m'efforcerai de me rendre digne de votre confiance ; si d'un autre côté vous différez d'avec moi sur ces principes, ou si vous craignez que je n'y tienne pas sincèrement, je me soumettrai volontiers à votre sentence qui me laissera dans la vie privée, dont je ne suis pas extrêmement désireux de sortir

L. H. HOLTON.

A L'HONORABLE JOHN YOUNG, &C., &C.

NOUS Soussignés, Electeurs de la Cité de Montréal, vous prions de vouloir bien vous laisser mettre de nouveau en candidature, comme l'un des Représentants de cette Cité en Parlement, et si vous le faites, nous ferons tous nos efforts pour assurer votre élection.

E Hudon	A Mousseau
H L Routh	L Marchand
Robert Esdaile	Thomas Kay
James Gilmour	Louis Auldjo
Walter Colquhoun	John Smith
Robt S Tylee	Wm Cowan
James Hutton	Chas D Proctor
James Burns	James Mitchell
Rosewil Corse	Joseph Walker
James Mathewson	Alex Urquhart
Gilbert Scott	Jesse Joseph
Henry McKay	Wm Carter
J G Shipway	George Hagar
P Robertson	James Ferrier, Jr
Louis Renaud	Norton B Corse
James B Greenshields	Benj Hutchine
William Rae	Chas Hagar
John G Dinning	J. W. Haldimand
George Smith	John Leeming
James Benning	F Noad
Fras McDonnell	James McDougall
John Keller	John Burns
Walter Macfarlane	S Milligan
John Mathewson	A Hamilton
Thomas Jenking	E Seath
J Henry Evans	A Stevenson
C Atkinson	William Allan
L Moss	James Douglass
W R Clarke	John Sproston
Hugh Mathewson	William Simpson
S R Warren	T Evans
Ed Biron	Wm Smyth
John McArthur	Henry Morgan
A Ramsay	William Murray
H E Scott	Chas F Hill
John M Tobin	John Sinclair
David Bellhouse	Romeo Stevens
Henry A Budden	David Torrance
E Lyman Mills	Robt Leckie
George Lulham	Duncan Robertson
S P Tilton	N W Gould
John Henderson	W R Tabb
John Barry	Horace L Forbes
James Torrance	Campbell Bryson
M Barron	L Leblanc
O Dépensier	P B Gauthrie
Morris Mayer	David Bansley
Wm Dangerfield	Joseph Beaudry
John Levey	Theo Lyman
Thomas Cochran	Alfred Savage
A Brahadi	Edwin Morris
C Beatty	Alex Levey
James Hearle	Wm Armstrong
John Palmer	Hugh Martin
John O Brown	David Mann
Joshua Bell	James Parkin
John McWatters, jr	Wm S Childs
Wm L Eager	Peter W Wood
Jno Wood	Wm McDunnough
R Slack	George B Muir
S Jones Lyman	John S Fraser
G W Warner	Hugh McLennan
Wm Moodie	John Morrison
John Foulds	John Bethune
H Gilmour	Robt Wood
Jonathan Hodgson	John Crawford
John Birks	M W Gordon Mack
Wm Learmont	T Toussaint Lecompte
Charles Alexander	S H Sykes
Peter Bohle	James Roy
R Hendey	T M Thomson
James Gillespie	T M Bryson
A Heward	J D. Adam
Robert Cross	

AUX ELECTEURS DE LA CITÉ DE MONTREAL.

MESSIEURS,

Ayant été sollicité par un grand nombre de mes concitoyens à me laisser de nouveau porter Candidat pour la représentation de la Cité de Montréal, à la prochaine élection générale, j'ai cru qu'il était de mon devoir, dans la crise actuelle des affaires publiques, de ne pas refuser cette invitation, quoique, avant mon dernier vote contre le Ministère sur l'Adresse, je me fusse décidé à ne plus prendre part aux affaires parlementaires du pays.

Lorsque j'ai eu l'honneur de solliciter vos suffrages à la dernière élection générale, je le fis comme membre de l'administration actuelle. J'oppose maintenant cette administration ; et je l'oppose non seulement parce que je la crois indigne de la confiance publique pour avoir violé ses promesses, mais aussi parce que l'Hon. Inspecteur-Général, l'un de ses chefs, a été notoirement engagé dans des spéculations dont quelques-unes étaient d'un caractère équivoque, et qu'il a publiquement avoué le principe qu'il avait, tout en gardant l'office de premier ministre de la Couronne, le droit de spéculer sur les Terres et les Fonds publics pour son propre compte, tout comme un autre individu. Je considère qu'il est nécessaire de protester contre cette doctrine, parce que je crois que, si elle prévaut, elle détruira la moralité des hommes publics, et qu'elle est remplie de dangers pour les intérêts publics. Et l'Administration comme corps ne peut non plus être exempte de blâme sur ce sujet ; car, par son silence elle l'a approuvé tacitement, et elle doit en être tenue responsable. Par l'élection générale actuelle, la cité de Montréal, cette métropole commerciale et première ville de l'Amérique Britannique du Nord, aura l'occasion d'enregistrer son verdict pour ou contre la doctrine dénoncée.

Relativement à la politique commerciale de l'Administration, je considère que le Bas-Canada a été négligé jusqu'ici, et que ses plus chers intérêts ont été sacrifiés afin de promouvoir des projets illusoires. Dans ce but le St. Laurent a été tenu fermé aux vaisseaux étrangers ;—des droits inutiles ont été maintenus, qui ont empêché le libre transport de produits Américains à travers nos diverses branches de trafic ; l'usage de vaisseaux américains, pour notre commerce de cabotage, nous a été refusé, et le projet de canal pour relier la Rivière St. Laurent avec le Lac Champlain, a été traité avec une froide négligence, quoiqu'il fut manifeste que ce canal était nécessaire pour faire du St. Laurent le rival heureux du Canal Erié, pour les affaires considérables et croissantes qui se font entre les Etats de l'Atlantique, d'un côté, et les Etats de l'Ouest et le Canada Ouest de l'autre. Par ce moyen on a empêché le commerce de la Province Inférieure de s'étendre, dans la même proportion que celui de la Province Supérieure, et le but de l'Administration, en sacrifiant ainsi la Province Inférieure a été apparemment d'amener un Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis, lequel, tel qu'il a été signé dernièrement, sera à peine avantageux au Bas-Canada, malgré qu'il puisse tendre à promouvoir la prospérité du Canada Ouest ; mais qui, après tous les sacrifices imposés au Bas-Canada pour l'obtenir, est déjà, suivant la rumeur publique, devenu lettre-morte dans le Sénat des Etats-Unis.

Messieurs, dans mon humble opinion, le Canada peut jouer une partie indépendante dans le développement de ses ressources naturelles, et n'a pas besoin de mendier des Traités de Réciprocité auprès d'aucun autre pouvoir. Qu'on ouvre le St. Laurent aux pavillons de toutes les nations, qu'on rappelle tous les droits inutiles imposés sur les produits agricoles des Etats-Unis, et toutes les restrictions préjudiciables sur le commerce de cabotage ; qu'on construise un canal pour relier le St. Laurent au Lac Champlain, là où les grands intérêts en jeu réclament qu'il soit situé ; et qu'on encourage les manufactures indigènes en admettant libres de droits les matières brutes qu'elles requièrent. Par ces moyens, notre pays prospérera, et je m'engage à faire tous mes efforts pour effectuer ces changements.

Je puis aussi dire quelques mots des améliorations du Hâvre. La question des *Bassins* en est une qui peut être laissée à l'état de projet jusqu'à ce que le temps démontre plus clairement où l'intérêt public demande qu'ils soient situés ; en même temps, à mesure que le commerce augmente, le Havre actuel peut être agrandi ; et, comme je l'ai dit en Novembre dernier, aussitôt que le chemin de fer de Bytown sera ouvert au trafic, la Baie Hochelaga devra être améliorée de manière à recevoir le trafic considérable et croissant de la Vallée de l'Ottawa. Telles sont mes vues, et comme commissaire du Havre, je ferai tout en mon pouvoir pour les faire prévaloir.

Je ferai aussi tous mes efforts pour mettre fin au système qui existe maintenant d'alterner les parlements dans le Haut et le Bas-Canada—parce que je crois qu'il est de l'intérêt du public que les réunions de la Législature aient lieu dans une localité permanente.

Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots sur les principales questions politiques du jour. Quant au Conseil Législatif, je désire qu'il soit rendu électif ; et quant à l'éducation, je la voudrais aussi générale que la population elle-même, afin qu'aucun naturel ou résident du Canada ne puisse avoir une excuse valide pour être dépourvu des rudimens d'une bonne éducation. Relativement à la Tenure Seigneuriale, je désire la voir définitivement et complètement réglée sur des principes équitables, convaincu qu'une telle tenure a retardé, et doit continuer à retarder les progrès du pays, tant qu'elle existera. Je désire aussi voir la question des Réserves du Clergé promptement réglée, et je serai prêt à supporter toute mesure dont le but sera de mettre un terme à cette malheureuse question.

Avec ces vues, Messieurs, sur les principales questions politiques du jour, je me présente à vos suffrages, et si vous me faites l'honneur de m'élire pour vous servir dans le prochain parlement, je ferai tous mes efforts pour les mettre à effet.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
JOHN YOUNG.

Montréal, 7 juillet 1854.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BEAUHARNAIS.

MESSIEURS,

Le ministère, dont la politique vient d'être si énergiquement condamnée par la représentation nationale, au lieu de prendre la voie de la résignation, a cru devoir en appeler au peuple ; en conséquence, le parlement a été dissous et des élections générales vont avoir lieu.

Vous allez être appelés à rendre votre verdict dans cette grande cause entre des ministres qui ont violé leurs promesses les plus solennelles pour prolonger leur existence politique, et la Chambre qui a vengé la dignité du peuple outragé en déclarant indignes de sa confiance ceux qui ont sacrifié ses intérêts et ceux du pays entier à des considérations futiles et aux conseils de l'égoïsme.

Si vous choisissez, pour vous représenter dans le prochain parlement, un homme ferme et indépendant qui ne puisse être soupçonné de transiger avec les devoirs que lui imposera son mandat, vous montrerez que vous êtes déterminés à repousser une administration sans principes et que vous voulez à tout prix un gouvernement progressif et honnête.

Sinon, vous sanctionnerez la conduite étrange du ministère et vous donnerez votre appui à une politique rétrograde qui ne vit que d'expédients et convertit les Bureaux Publics en comptoirs d'agiotage et de spéculation.

Votre sort est entre vos mains : choisissez.

A la sollicitation d'un grand nombre d'entre vous, je me suis décidé à briguer vos suffrages et à me porter comme candidat à la représentation de votre comté.

Arrivant pour la première fois sur la scène de la vie publique, on attend peut-être de ma part une déclaration de principes.

Etroitement lié au parti libéral et démocratique dont j'ai exprimé, dans la presse, les opinions et les tendances, il est inutile de vous dire que je poursuivrai avec ardeur l'accomplissement de toutes les réformes demandées par la grande majorité du peuple de cette province, tant dans la constitution qui nous régit que dans les institutions et dans les lois.

Ces réformes peuvent se résumer comme suit :

Réforme du Conseil Législatif sur la base de la responsabilité au peuple.

Eligibilité dépendant de la confiance publique.

Extention du droit de suffrage jusqu'à ses dernières limites.

Vote au scrutin secret.

Election des officiers publics afin de diminuer le patronage du Gouvernement.

Abolition immédiate des droits seigneuriaux et de tout privilége et monopole.

Décentralisation judiciaire.

Municipalités de paroisse.

Encouragement de l'Agriculture au moyen de l'établissement de fermes-modèles.

Diffusion des lumières et de l'éducation parmi toutes les classes de la société.

Réduction des droits sur les principaux articles de consommation.

Economie dans les dépenses publiques.

Codification des lois.

Colonisation des terres incultes.

Indemnité aux jurés.

Abolition du système des pensions par l'état.

Convocation du parlement à des époques fixes et abandon du système ruineux des Parlements alternatifs.

A part ces réformes dont chacune découle des principes qui devraient guider tout bon gouvernement—le bonheur du peuple et la prospérité publique—il y a plusieurs questions locales qui vous intéressent à un haut degré.

Pour moi qui suis né dans le comté de Beauharnais et qui ai vécu longtemps au milieu de vous, aucun de vos besoins ne m'est inconnu.

Les dommages causés par l'inondation, à la partie supérieure du Canal de Beauharnais, ne sont pas encore réglés d'une manière satisfesante et le gouvernement a de grands torts à réparer vis-à-vis de plusieurs d'entre vous.

Il vous faut aussi un Bureau d'Enregistrement et une Cour de Circuit dans un lieu central.

Si vous m'honorez assez de votre confiance pour me confier votre mandat, je travaillerai sans cesse à obtenir ces réformes importantes.

J'espère avoir l'occasion de vous rencontrer bientôt et de vous exposer plus au long mes vues sur les divers sujets que je ne puis qu'effleurer dans le cadre nécessairement restreint d'une adresse.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
CHS. DAOUST.

AUX ELECTEURS DU COMTE' DE CHATEAUGUAY.

MESSIEURS,

Ayant été sollicité par un grand nombre des Electeurs de votre Comté à me porter candidat pour votre Comté à la prochaine élection générale, je me suis déterminé à leur offrir encore une fois mes services

En cette occasion, je prends la liberté de vous dire que je considère que l'*Abolition totale immédiate de la Tenure Seigneuriale*, et la sécularisation des Réserves du Clergé, sont tellement identifiées avec la paix, l'harmonie et la prospérité de la province, que toute administration qui ne leur accordera pas son attention immédiate, est INDIGNE DE LA CONFIANCE DU PARLEMENT ET DU PEUPLE DU CANADA.

Si j'ai l'honneur d'être choisi par vous pour vous représenter en parlement, mes efforts seront consciencieusement, fidèlement et attentivement employés à promouvoir les intérêts généraux de la province, et de votre Comté en particulier.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs
Votre très obt., serv.
JACOB DEWITT

Montréal, 8 Juillet 1854.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE CHATEAUGUAY.

MESSIEURS,—Sollicité par un grand nombre d'entre vous à me porter Candidat aux prochaines Elections, pour vous représenter en Parlement, je ne souscris à votre demande bienveillante qu'avec beaucoup de répugnance, sachant combien peu je suis propre à remplir une charge aussi honorable et pleine de responsabilité.

Je n'ai à vous offrir pour garantie que mon activité et ma persévérence dans le progrès du pays.

Si la majorité du comté me fait votre représentant, je me ferai un devoir de demander et soutenir toutes mesures qui tendront à l'avancement du pays et des intérêt agricoles ; je donnerai tout mon appui à la passation d'une loi de voierie, dont le pays a tant besoin, à amender la loi actuelle des écoles qui ne fonctionne pas aussi bien quelle le devrait.

L'*Abolition de la Tenure Seigneuriale* est une des premières mesures que je demanderai, et toutes autres mesures qui tendront à promouvoir les intérêts du pays et du comté en particulier recevront toute mon attention et appui.

Avant de terminer, je crois pouvoir dire qu'une administration dont ferait partie les Hons. Morin et Drummond, hommes si recommandables et aussi dévoués aux intérêts du Bas-Canada, recevrait mon approbation.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très-respectueux serviteur,
MARC ANTOINE PRIMEAU.

Ste. Martine, 30 Juin.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE DE SOULANGES.

MESSIEURS,

La dissolution du parlement nécessite des Elections générales dans la province.

Vous êtes appelé à faire choix d'un membre pour vous représenter dans le prochain parlement.

J'ai l'honneur, à la sollicitation de mes amis et des personnes les plus influentes de votre comté, de vous déclarer que je briguerai les suffrages des Electeurs à la prochaine élection de Soulanges, après m'être personnellement assuré que ceux qui auraient pu si *dignement* vous représenter se refusent de le faire.

Fort de leurs sympathies et de leurs supports, en peu de mots, messieurs, je vous dirai quels sont mes principes :—

Egalité devant la loi, sans distinction de culte ou d'origine.

Liberté civile, politique et religieuse.

Les affaires du pays administrées par ceux qui possèdent la confiance du pays, sans l'intervention du Gouvernement Impérial.

Réciprocité de commerce.

Modification dans la loi des écoles, afin d'étendre davantage l'éducation dans les campagnes

Et par-dessus tout l'Abolition de la Tenure Seigneuriale, avec justice égale tant pour le seigneur que pour le censitaire.

Voila, Messieurs, les principes que je supporte depuis que je suis entré dans la vie publique.

Si donc vous croyez que je mérite votre confiance, je sollicite vos suffrages et

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très-humble serviteur,
L. H. MASSON.

Soulanges, 3 juillet.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS ELECTEURS DU COMTE' DE CHAMBLY.

MESSIEURS,

A la réquisition d'un grand nombre des électeurs les plus influents du comté, j'ai dû céder à leurs vœux et consentir à briguer vos suffrages pour obtenir l'honneur de vous représenter en parlement durant la session prochaine.

N'attendant ni faveurs ni salaire du gouvernement, j'ose soumettre le pogramme suivant à votre approbation, vous assurant en même temps, que tous mes efforts tendront à obtenir une solution définitive et satisfactoire sur toutes les questions que je vous propose.

L'abolition de la Tenure Seigneuriale devra d'abord réclamer tous mes soins : faire disparaître entièrement du Bas-Canada cette plaie qui arrête l'essor de l'industrie doit être le premier devoir de tout représentant qui aspire à l'honneur de votre mandat. Obtenir l'abolition sera donc pour moi le but vers lequel tous mes efforts seront constamment dirigés.

Jusqu'à présent les fonctions des petits jurés ont été pour les habitants de nos campagnes un service ruineux, entrainant une perte considérable et des dépenses souvent très-onéreuses, je me ferai un devoir d'attirer l'attention de la législature sur un sujet d'aussi grande importance pour la population de nos comtés et de travailler à faire accorder aux jurés une indemnité raisonnable.

Dans le siècle où nous sommes, l'éducation du peuple est devenue une des conditions essentielles de tout avancement et de tout progrès ; comme ami sincère de mon pays, je n'épargnerai rien pour amener une réforme dans le bill d'éducation pour tâcher de rendre l'éducation aussi populaire et universelle qu'elle devrait l'être.

Depuis longtemps le besoin de modifications dans notre régime municipal se fait sentir surtout dans nos campagnes ; obtenir la réforme de ce régime sera pour moi l'un des objets les plus importants et auquel je consacrerai tous mes soins.

Les manufactures du pays encore dans l'enfance, exigent une protection toute spéciale, ce sujet ainsi que la réciprocité sur les matières brutes obtiendra toujours mon appui.

De toutes les questions importantes pour l'avenir du pays, celle de l'amélioration de l'agriculture est celle qui doit le plus attirer l'attention des vrais amis du pays. Tous mes efforts seront toujours dirigés vers ce but, persuadé que cette question est de l'importance la plus vitale pour nos intérêts.

La confusion qui existe dans nos lois exige une codification pour en faciliter l'étude et l'interprétation. Cette nécessité se fait de plus en plus sentir, je me ferai un devoir d'employer toute mon influence pour arriver à obtenir une codification de nos lois.

Une des questions qui depuis longtemps a été demandée avec le plus d'instance, est celle de rendre électif le Conseil Législatif. La solution de cette question dans le sens populaire aura mon appui le plus cordial, persuadé que le Conseil rendu électif, acquerra plus d'indépendance tout en diminuant l'influence indue que la nomination aux siéges vacants peut donner au gouvernement.

Toute amélioration ayant pour but l'intérêt général du pays pourra toujours compter sur mon appui le plus chaleureux.

Si l'expression des sentiments que je viens d'énoncer peut rencontrer votre approbation, et si vous me placez dans la position honorable et distingué de votre représentant, tous mes soins, tous mes efforts auront constamment pour but d'obtenir les améliorations et les réformes dont je viens de parler, de veiller à tout ce qui peut toucher aux intérêts du pays, et à me montrer de plus en plus digne de vos suffrages.

SAMUEL ANDRES.

Chambly, 6 juillet 1854. c—72.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ D'ARGENTEUIL.

MESSIEURS,

L'augmentation de la représentation de la province, confère à votre comté le privilége d'envoyer pour la première fois un membre au parlement. Je ne dois pas être taxé de présomption en aspirant à cette haute position, parce que j'y ai été sollicité par beaucoup de vos concitoyens les plus estimés ; parce que je suis intéressé à la prospérité de votre comté, comme propriétaire, et parce que ma position m'oblige fréquemment à traverser votre comté, et à m'informer de ses ressources et de ses besoins,—comment les unes peuvent être développées, et les autres pourvus.

La politique générale du Canada peut être esquissée en peu de mots. C'est d'abord d'introduire, dans notre système politique, ces élémens de gouvernement que les Américains ont adopté avec tant de succès à leur révolution, sans affaiblir notre alliance avec la mère-patrie, sans abandonner les avantages solides qu'elle confère, et sans perdre notre titre de citoyens de la nation la plus civilisée et la plus puissante du monde.

Avec une constitution écrite, un Sénat choisi par le peuple, une franchise étendue, la libre application du principe électif, un système d'éducation bien organisé, la colonisation des terres incultes, et l'ouverture de chemins nationaux dans les forêts, les destinées du Canada peuvent être confiées avec assurance à la garde du peuple.

Les deux principales questions du jour—la Sécularisation des Réserves du Clergé, et l'Abolition de la Tenure Seigneuriale, sont venues en discussion dans la dernière Assemblée, et doivent à une époque prochaine recevoir le verdict de la Colonie. Je suis en faveur d'un règlement des Réserves du Clergé qui, dans l'opinion du parlement et des intéressés, sera le mieux calculé pour faire disparaitre un grief qui pourait sérieusement troubler l'harmonie qui règne heureusement dans le Canada Ouest s'il était prolongé. Je demande l'Abolition de la Tenure Seigneuriale, même s'il devenait nécessaire que la province intervienne et indemnise les seigneurs.

L'Acte 12 Viet., Chap. 29, oblige le gouvernement à venir en aide au Lignes de Chemins de Fer excédant 75 milles en longueur, construites en cette Province. Cet Acte a été rappelé à la requisition de certains Banquiers de Londres, intéressés dans le Stock de la Compagnie du Grand Tronc de Chemin de Fer. Une demie douzaine de Compagnies de Chemins de Fer, et les trois quarts des habitans du Bas-Canada, demandent la restauration de l'Acte original, et reclament pour tous les Chemins de Fer Canadien une pareille mesure de l'assistance du gouvernement. Ainsi les Conseils Municipaux seraient exempts de toute responsabilité pécuniaire, et le devoir d'assurer la confection des Chemins de Fer serait dévolu à la Province.

Dans l'économie sociale des Etats-Unis, la nécessité a développé la loi du domicile, (*homestead law*). J'ai souvent demandé l'introduction de cette loi en Canada. La loi du domicile assure la maison de résidence, les animaux, les instumens aratoires et la terre, nécessaires au maintient d'une famille de fermier, exempts de la saisie et de la vente par le Shérif.—c'est un élement conservateur sous une république,—c'est l'humanité et la justice incorporées dans un statut. Ainsi le colon qui entre dans une forêt et s'y taille une ferme sent qu'il crée un abri pour sa famille qu'aucun désastre ultérieur ne peut aliéner.

Je concours dans les sentimens exprimés par la majorité du Parlement, lorsqu'elle reclamait le droit de discuter toute mesure qui doit contribuer aux intérêts du peuple. La retention d'office par le ministère avec une majorité contre lui, et un vote contraire enregistré, est une violation des principes sur lesquels le système de représentation est fondé, et la dissolution du parlement par le Gouverneur-Général est un acte arbitraire et inconstitutionnel, et une insulte au peuple du Canada.

La décision est maintenant entre vos mains—c'est à vous à décider, par le choix de votre candidat, si vous approuvez ou désapprouvez la prorogation arbitraire du Parlement Provincial.

J'ai franchement soumis à votre considération les sentimens que j'entretiens, et si vous m'honorez de votre confiance, je remplirai ma mission avec fidélité.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très obéissant serviteur.
SYDNEY BELLINGHAM.

Dunany Cottage,
Côte Ste. Catherine,
11 juillet. c—73

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MONTCALM.

MESSIEURS,

Les circonstances où se trouve la province, et les demandes des citoyens respectables qui m'invitent à accepter la candidature pour ce comté, aux prochaines élections parlementaires, ne me permettent pas de reculer. C'est pourquoi je viens briguer vos suffrages.

Mes principes politiques, qui n'ont jamais varié, vous sont connus.

Cependant je crois devoir d'éclarer que je n'ai pas de confiance dans l'administration actuelle ;

Que je suis pour l'abolition de la Tenure Seigneuriale, tout en respectant les droits des parties ;

Pour la sécularisation des Réserves du Clergé ;

Pour les municipalités de paroisse.

La loi des Ecoles a besoin d'être amendée, ainsi que celle des bureaux d'enregistrement.

Il est juste que les jurés soient indemnisés.

L'agriculture et le commerce recevront toujours mon appui, ainsi que tout ce qui tendra à assurer à tous mes compatriotes une justice égale et sans distinction de culte ou d'origine.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble serviteur,
A. DUGAS

St. Jacques, 6 juillet 1854.

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE MONTCALM.

MESSIEURS,

Me conformant au désir d'un grand nombre d'entre vous, j'accepte la canditature de votre Comte, pour vous représenter dans le prochain Parlement.

Quoique vous sachiez tous que j'appartienne au parti libéral et que j'aie toujours reclamé des droits égaux, une justice égale, entre les différentes origines, afin d'assurer à chacune une même part de liberté civile, politique et religieuse ; cependant, je pense qu'il est encore nécessaire de vous faire ma profession de foi politique, et de vous faire connaître mes vues sur les différents objets qui devront plus spécialement et sérieusement occuper l'attention de vos législateurs.

Tout en partageant les sentiments de la majorité des membres qui ont dernièrement voté contre le Ministère, j'appuierai cordialement toute cadministration qui sera disposée à s'occuper immédiatement des grandes réformes demandées par le pays, parmi lesquelles je mets en première ligne :

1º.—L'abolition de la Tenure Seigneuriale sur une base équitable.

2º.—Décentralisation des affaires afin d'éviter les rivalités de localité et que le peuple puisse transiger ses affaires à meilleur marché et avec plus de facilité.

3º.—Réciprocité de commerce avec les Etats-Unis.

4º.—Réduction des droits sur les objets importés, afin de proportionner les revenus aux dépenses indispensables pour le service public seulement.

5º.—Application du principe électif tant au Conseil Législatif qu'à d'autres offices maintenant laissés à la nomination de la Couronne, afin que le peuple exerce plus d'action sur ses officiers et serviteurs

6º.—Je répudie le principe admis par l'administration que les membres du gouvernement peuvent spéculer sur les fonds de la Province comme tout autre individu.

Je ne manquerai pas de surveiller soigneusement l'emploi des deniers publics afin d'en prévenir la dilapidation et de ne jamais souffrir l'établissement de sinécures.

Telles sont les améliorations principales que je m'efforcerai d'effectuer et la conduite que je tiendrai, si j'ai l'honneur de vous représenter en parlement

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble et dévoué serviteur,
J. DUFRESNE.

St. Alexis, 7 juillet 1854.

AUX ELECTEURS DU COMTE D'IBERVILLE.

MESSIEURS,

Cédant aux instances d'un grand nombre d'électeurs, et obéissant à la voix du devoir, j'aurai l'honneur de briguer vos suffrages à la prochaine élection. Mes principes politiques vous sont assez connus pour que je ne sois pas obligé de les exposer ici au long ; au reste, j'aurai l'occasion de les développer devant vous en temps et lieu. Je suis démocrate, et désire pour notre pays, la liberté aussi grande que possible.

Personne de vous n'ignore que j'ai constamment travaillé à la solution de la question seigneuriale. Je suis en faveur de l'abolition immédiate de la Tenure Seigneuriale, suivant le mode qui sera le plus avantageux et le plus juste.

Comme je sais et que vous savez tous ce que valent les promesses faites sur les hustings ; que vous venez d'en être vous-mêmes deux fois consécutives les victimes, je dois me borner à ce qui précède. Si vous me faites l'honneur de m'élire votre représentant, vous me trouverez toujours dans les rangs de ceux qui désirent le plus ardemment le bonheur de notre patrie.

CHS. LABERGE.

St. Athanase, 30 juin 1854.

AUX ELECTEURS DU COMTE' DE NAPIERVILLE.

MESSIEURS,

Sollicité par un grand nombre d'entre vous et devant me rendre à votre désir pour vous représenter en parlement, j'aurai l'honneur de briguer vos suffrages à la prochaine élection du Comté de Napierville. Personne n'a plus que moi à cœur l'avancement et la prospérité du pays en général et de ce Comté en particulier.

Si vous me faites l'honneur de me donner un siége en parlement, la politique que je suivrai sera celle du progrès ; c'est la voie dans laquelle je marche depuis longtemps, et je ne supporterai qu'une administration qui rencontrera la confiance du pays, et qui par une bonne loi mettra fin à l'abolition de la tenure seigneuriale. J'aurai l'occasion en temps et lieu de vous expliquer la ligne de conduite que je me propose de suivre.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
J. G. LAVIOLETTE.

Napierville, 7 juillet 1854. c—72

AUX ELECTEURS DU COMTE' DE VAUDREUIL.

MESSIEURS,

Je désirais céder mon siége en chambre à un autre qui aurait pu être plus qualifié que moi à le remplir ; mais, sollicité par un grand nombre d'entre vous de me présenter de nouveau, je me suis décidé à briguer encore vos suffrages.

Je dois, en même temps, adresser mes remercîments aux électeurs du présent comté de Soulanges qui m'ont donné un support cordial pendant toute la durée de mon mandat.

Si les électeurs du comté de Vaudreuil me croient encore capable de leur rendre quelque service, tout en concourant au bien-être général du pays, je continuerai à faire tous mes efforts pour me montrer digne de leur choix.

Je ne crois pas devoir faire ici une déclaration de principes : ma conduite passée est la seule garantie que j'ai à vous offrir pour ma conduite future. Vous la connaissez tous, et en m'engageant à me mettre sur les rangs comme candidat, vous me rendez spontanément le témoignage que vous ne la désapprouvez pas.

Je dirai seulement que je travaillerai avec plus d'ardeur que jamais à obtenir l'abolition des droits seigneuriaux et les autres réformes dont le pays en général et le comté de Vaudreuil en particulier pourront avoir besoin.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
J. B. MONGENAIS.

Rigaud, 6 juillet 1854. c—72

AUX ELECTEURS DU COMTE' DE BERTHIER.

MESSIEURS,

La dissolution imprévue de notre parlement vous appelle à vous prononcer de nouveau sur les grandes questions politiques qui occupent la province entière.

Le gouvernement, en vous forçant subitement à faire vos élections, sous un délai de six semaines, et à une époque intempestive pour les électeurs en général, et principalement pour les cultivateurs, veut vous prendre par surprise.

Dans cette circonstance, chaque citoyen se doit à son pays.

Si j'ai tardé, de quelques jours, à me présenter devant vous, ce n'est pas que j'aie hésité un seul instant (comme toujours je l'ai fait, et toujours je le ferai) à prendre un parti ; mais c'est que, pendant ce tems, *j'ai fait l'impossible*, pour en induire un autre, plus qualifié que moi peut-être, à vous offrir ses services ; mais tous mes efforts ont été inutiles. Aujourd'hui, ma route est tracée, je ne dois plus reculer devant mon devoir.

Electeurs indépendants, je viens briguer vos suffrages.

Depuis ma sortie du collége, je me suis toujours occupé de politique activement ; je n'ai pas besoin de vous rappeler que mon baptême politique date de 1837, époque critique, mais qui nous a valu le peu de libertés que nous n'avons obtenues qu'au prix des plus grands sacrifices.

Vous savez que j'étais opposé à l'union des provinces ; mais aujourd'hui que l'expérience nous a prouvé qu'il était possible d'en tirer avantage, *si nous le voulons fermement*, je suis prêt à aider à faire fonctionner le gouvernement constitutionnel, pourvu que le ministère, *quel qu'il puisse être*, vienne devant le parlement avec un programme libéral, et conforme aux exigences de l'époque.

J'ai toujours détesté les demi-mesures, et j'ai toujours suivi la ligne droite, (vous le savez tous,) vous au milieu de qui je suis né, et c'est assez vous dire que je condamne, de toutes mes forces, (quelle qu'estime que je puisse avoir pour quelques-uns de ses membres, d'ailleurs), le ministère malhonnête, soi-disant *libéral*, qui a forfait à ses promesses les plus solonnelles, et qui ne s'est soutenu, jusqu'à présent, qu'au moyen de promesses, que toujours il a éludé, en s'appuyant du grand mot d'expédience.

Inutile de vous dire que je veux,

Pour la province entière :

1º.—Droits égaux et justice égale.

2º.—Parmenence du siége du gouvernement.

3º.—Epoque fixe de la réunion des chambres.

4º.—Le gouvernement responsable et la franchise élective, dans toute sa plénitude.

Pour le Bas-Canada :

1º.—La solution de la question seigneuriale, avec une indemnité équitable aux seigneurs.

2º.—Le principe électif appliqué au Conseil Législatif avec une qualification pécuniaire rationnelle.

3º.—Un meilleur système pour l'éducation du peuple.

4º.—L'encouragement de l'agriculture, trop négligée jusqu'à présent.

5º.—La codification de nos Lois.

6º.—Les juges résidents dans les comtés, et la décentralisation judiciaire.

7º.—Un meilleur système de voierie et de municipalités.

Telles sont les principales mesures générales que j'entends appuyer :

Messieurs,—L'indépendance de caractère est chose rare de nos jours, et vous me connaissez tous, depuis longtemps !—Etes-vous disposés à élire un ministériel,—*quand même* ?—Si c'est votre intention, manifestez-là, et je m'efface ; car je ne serai pas ce qu'il vous faut. Pour aucune considération au monde, je n'abandonnerai jamais mes convictions ; or, il m'est impossible d'appuyer de mon vote, la dilapidation des deniers publics, et l'immoralité affichée avec tant d'audace, par nos spéculateurs ministériels !

Quant aux intérêts locaux du comté de Berthier, je veux votre juste part des fonds publics, pour vos chemins, améliorations locales, colléges, académies et écoles pupliques, et vos intérêts seront les miens, si vous me faites l'honneur de m'élire.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre serviteur dévoué,
A. D. BONDY.

Berthier, 7 juillet 1854.

NOUVELLES D'EUROPE.

PROVINCES DANUBIENNES.

Le *Journal de Francfort* donne, d'après l'*Invalide russe*, le rapport suivant du prince Paskéwitsch sur les opérations de Silistrie :

On a reçu du maréchal prince de Varsovie, comte Paskéwitsch d'Erivan, le journal des opérations militaires sur le Danube, depuis le 11 mai jusqu'au 22 du même mois, contenant la relation détaillée du mouvement de nos troupes sur Silistrie, de l'investissemest de cette forteresse et des premiers travaux de siége.

Les rapports précédents avaient déja fait connaitre l'occupation par nos troupes des îles de Goly et Hopa, situées sur le Danube, un peu au-dessous de Silistrie. En sus des batteries déjà construites sur ces îles et le long de la rive gauche du fleuve, il en a été élevé de nouvelles, sous la direction immédiate de l'aide de camp général Schilder. Du 30 avril au 7 mai, on avait organisé aussi, au moyen de ponts sur pontons et sur chevalets, les communications entre les îles occupées.

A dater du 11 mai, par ordre du maréchal, on ouvrit le feu des batteries et de trois chaloupes canonnières, amenées à l'extrémité droite de l'île de Salani, située en avant de celle de Hopa. L'ennemi répondit par une violente canonnade de la forteresse et des batteries du rivage. Toutefois les Turcs abandonnèrent bientôt après leur camp sur l'escarpement de la berge de la rive droite, et se retirèrent vers les montagnes. A la tombée de la nuit, nos troupes occupèrent encore une île plus rapprochée du rivage ennemi (en avant de celle de Silani) et y élevèrent un retranchement. Tout cela fut exécuté sans aucune perte de notre côté.

Pendant ce temps, les troupes destinées à franchir le Danube se concentraient à Kalarasch, au même point où le passage du fleuve avait été effectué en 1829, et simultanément les troupes de l'aide-de-camp général de Luders, qui se trouvaient de l'autre coté du Danube, à Tchernovody, recevaient du maréchal l'ordre de se porter sur Silistrie par la rive droite du fleuve. Tous les préparatifs nécessaires pour jeter rapidement un pont sur le bras du Danube qui séparait encore nos soldats du rivage ennemi furent faits sur l'île de Goly.

D'après ces dispositions du maréchal, 20 bataillons d'infanterie (toute la 8e division d'infanterie et un régiment de la 11e), avec 3 compagnies de sapeurs, 2 régiments de lanciers (de la 4e division de cavalerie légère), 3 sotnias de Cosaques du Don, 6 batteries d'artillerie à pied et 2 à cheval (en tout 88 pièces), et enfin les parcs de pontons et de siége, se réunirent le 30 avril vers Kalarasch. Le même jour commença le mouvement des troupes de l'aide de camp général de Luders, au nombre de 35 bataillons d'infanterie (la 9e division d'infanterie, des parties de la 11e et de la 15e, 2 bataillons de tirailleurs et 1 de sapeurs), avec deux régiments de lanciers (de la 3e division de cavalerie légère), 2 régiments de Cosaques et 104 pièces.

Les troupes de l'aide de camp général de Luders se dirigèrent de Tchernovody, par Rossevaty, sur le lac Holtino, et plus loin suivirent la route de Silistrie qui longe le rivage ; l'avant-garde, sous le commandement du lieutenant-général de Grotenhjelm, était composée de 16 bataillons et de 8 escadrons avec 56 pièces ; sur la gauche, le détachement de flanc du lieutenant-général d'Engelhardt s'avançait par Karasson, Maltcheva, Kouzgoun et Cozloudji.

Pendant toute cette marche, nos troupes ne trouvèrent aucune opposition de l'ennemi ; nos patrouilles avancées et celles de flanc rencontrèrent seules quelques faibles détachements turcs qui se retirèrent en toute hâte après d'insignifiantes escarmouches. Seulement, en approchant des hauteurs de Silistrie, près du lac de Ghirlits (le 16 mai), notre avant garde eut un engagement avec la cavalerie ennemie, qui se retira également, laissant plus de 20 morts sur le carreau, après nous avoir tué 5 hommes et blessé 9.

L'approche de la place même de Silistrie fut facilitée aux troupes de l'aide de camp général de Luders par le feu de nos batteries de la rive gauche du Danube et des îles. Le 16, l'ennemi fut contraint d'abandonner ses batteries du rivage et de lever le camp placé entre ses ouvrages avancés. A une heure de l'après-midi, lorsque toutes les troupes du général de Luders se furent établies en vue de Silistrie, à deux verstes au dessus du village d'Ostroff, on procéda sur le même point à jeter le pont sur le dernier bras du Danube. Vers le soir, le pont était complétement établi.

Silistrie est considérée comme une des plus importantes places fortes de la Turquie d'Europe, et, en conséquence, les fortifications en avaient été considérablement augmentées dans ces derniers temps. Avec l'aide d'officiers européens, les Turcs ont élevé en avant de la place plusieurs forts et redoutes sur les hauteurs qui commandent la citadelle principale et l'entourent en demi-cercle. Au centre de cette courbe, sur l'un de points les plus escarpés, s'élève le fort d'Abdul-Medjid, ouvrage fermé, dont les deux flancs sont défendus par le canon de deux autres fortifications moins importantes.

Le 17 mai, à onze heures du matin, 2 bataillons d'infanterie, environ 1,000 hommes de cavalerie régulière et près de 2,000 cavaliers irréguliers (baschi-bouzouks) se détachèrent, avec quatre canons, des troupes campées sur les hauteurs, en arrière du fort d'Abdul-Medjid. Cette colonne se porta droit sur notre camp ; 4 bataillons avec 8 escadrons et 20 pièces marchèrent à sa rencontre ; mais les Turcs, sans même nous laisser approcher jusqu'à bonne portée de canon, se retirèrent précipitamment vers leurs fortifications. Au dire des prisonniers, ils eurent sur ce point une soixantaine de morts ; nous avons eu 2 hommes tués et 7 blessés.

Dans la nuit du 17 au 18 mai commencèrent les travaux de siége contre la face orientale de la forteresse. A partir de la rive même du Danube, à trois verstes en aval de la place, la tranchée fut tracée à travers les vignobles et jusque sur les hauteurs ; on commença en même temps la construction des premières batteries contre les ouvrages avancés. Dans la nuit suivante

(du 18 au 19), ces travaux furent poussés au point que les hommes s'y trouvaient entièrement à couvert ; à l'extrémité gauche de la tranchée on traça une redoute, et les anciennes batteries ennemies, sur la rive droite du Danube, furent converties en logements pour nos tirailleurs. Ces divers travaux furent continués et achevés dans la nuit suivante (du 19 au 20) ; la batterie centrale et la redoute sur les hauteurs furent armées de canons. Pendant ces travaux, nous eûmes 10 hommes de blessés.

Le 20 mai, tandis que le maréchal examinait en personne les tranchées avancées, les Turcs attaquèrent les hommes armés de mousquetons qui se trouvaient en avant de la tranchée et dans le fossé des vignobles ; ils furent aussitôt culbutés par la chaîne avancée, mais nous eûmes sur ce point 24 hommes de blessés.

Dans la nuit du 20 au 21, on commença la seconde parallèle, à trente sagènes du fort avancé de l'est de Silistrie. Le 21 mai, le commandant en chef, voulant détourner l'attention des Turcs de nos travaux de siége, chargea l'aide de camp général prince Gortschakoff de faire une reconnaissance renforcée des défenses de l'ennemi. Un détachement de 16 bataillons d'infanterie, 2 bataillons de volontaires, 1 compagnie de sapeurs, 8 escadrons de cavalerie et 6 sotnias de Cosaques, avec 56 pièces, sortit du camp à dix heures du matin, et se dirigea par les hauteurs sur le fort Abdul-Medjid.

Après que nous leur eûmes envoyé quelques coups de canon, les troupes ennemies rentrèrent dans leurs retranchements. L'aide de camp général prince Gortschakoff, avec l'avant-garde, s'approcha jusqu'à portée de canon du fort, et le détachement de cavalerie légère se porta, encore plus à gauche, sur le village de Kalapetra. Les troupes ennemies qui étaient sorties à la rencontre de ce détachement, se précipitèrent en désordre dans leurs retranchements, à la suite de quelques coups de canon bien dirigés de nos pièces d'artillerie à cheval cosaques. A cinq heures et demie du soir, nos troupes rentrèrent au camp. Cette reconnaissance heureuse ne nous avait couté que 2 cosaques blessés.

Le 22, à la pointe du jour, l'aide de camp général de Schilder, avec 500 ouvriers, soutenu sur sa gauche par le bataillon le plus proche du détachement d'appui, sous le commandement du lieutenant-général Selvane, chassa les Turcs du point qu'ils occupaient en avant de nos tranchées, et en ouvrit ensuite une nouvelle, le long du Danube, à l'extrémité de laquelle il construisit une batterie qu'il arma immédiatement de deux pièces. L'ennemi tenta d'attaquer sur les hauteurs l'extrémité gauche de nos travaux de siége, mais il fut repoussé par le feu bien dirigé de nos pièces et des hommes armés de mousquetons.

Pendant le cours de ces opérations devant Silistrie, tout est resté tranquille sur tous les autres points du théâtre de la guerre. Le détachement turc qui se trouvait sur la rive droite du Danube vis-à-vis de Tourna, s'est retiré dans l'intérieur du pays. De Kalafat, l'ennemi s'était d'abord avancé vers Boïlestchi, sur la route de Craïowa, mais il est ensuite rentré dans ses fortifications, ne laissant qu'un faible détachement à Boïlestchi.

EUROPE.

On lit dans le *Courrier des E.-U.* :

Le steamer de la ligne Collins *Baltic* est venu nous surprendre, avec des nouvelles de quatre jours plus récentes, avant même que nous eussions fini d'enregistrer celles apportées par l'*America*. Toutefois, ce rapide arrivage ajoute peu de chose aux faits connus et n'annonce aucun changement dans l'aspect des affaires européennes.

Les préoccupations politiques se concentrent de plus en plus sur la réponse de l'empereur de Russie à la Note autrichienne du 2 juin. Il parait positif que cette réponse est parvenue à Vienne le 24 juin au soir. Elle est négative, dit une dépêche ; elle est évasive, dit une autre. Cette dernière version est la plus probable ; mais il est évident que, pour les puissances occidentales, toute réponse évasive est, en réalité, une réponse négative. Reste à savoir si les deux grandes puissances allemandes en jugeront également ainsi. Avant de rien préjuger sur ce point, il convient d'attendre que l'on sache sur la réponse du czar quelque chose de plus positif et surtout de moins laconique que les deux affirmations auxquelles s'est borné jusqu'ici le télégraphe de Vienne.

Les renseignements venus directement des bords du Danube, par voie d'Allemagne, n'annoncent aucun changement dans la situation des choses depuis la dernière sortie de la garnison de Silistrie, le 13, sortie que l'on sait avoir eu de si favorables résultats pour les assiégés. En somme, cette place ne parait plus sérieusement menacée, et il est toujours question de l'abandon du siége. Ses communications avec Schumla et Varna sont complètement libres. Une partie des troupes auxilliaires, débarquées dans ce dernier port, se sont avancées jusqu'à Paravidi entre Varna et Schumla, d'une part, et vers Bazardjick, et l'autre.

Les troupes russes qui occupaient ce dernier point, se sont, dit-on, repliées à l'approche des Anglo-Français ; toutes les forces russes qui ont occupé la rive droite du Danube, semblent opérer un mouvement de concentration, soit pour effectuer leur retraite en masse et se retirer en bon ordre et sans être inquiétées sur la rive gauche, soit pour tenter un effort suprême contre Silistrie. Mais cette dernière supposition parait peu vraisemblable.

Quant aux flottes, on disait que l'escadre du vice-amiral Bruat avait reçu l'ordre d'aller rallier dans la mer Noire celles des vices-amiraux Hamelin et Dundas, pour agir par grandes masses. En est-on revenu à l'idée d'une attaque contre Sébastopol ? Mais il paraissait arrêté qu'on ne tenterait rien contre cette forteresse, avant d'être soutenu par un corps de débarquement considérable qui opérerait simultanément une attaque du côté de terre. Il serait possible que l'escadre du vice-amiral Bruat eût pour première mission, en entrant dans la mer Noire, d'aider au transport en Crimée de ce corps de débarquement.

Du côté de la Baltique, une dépêche, publiée par les journaux anglais et datée de Stettin le 22 juin, annonce que 40 bâtiments, dont 16 ou 17 à trois ponts étaient en vue de l'extrémité occidentale de l'île de Cronstadt. Les journaux anglais en tirent la conclusion qu'une attaque contre la forteresse ne saurait tarder. Il convient de ne pas se hâter de conclure sur ce point ; nous ne serions pas surpris que ce mouvement de la flotte anglo-française n'eût d'autre but que de pousser une forte reconnaissance dans les parages de la forteresse, l'opinion des hommes compétents étaut qu'une attaque sans le concours d'une nombreuse flottille de chaloupes canonnières offrirait d'énormes, et l'on pourrait presque dire d'insurmontables difficultés.

En France, un événement bien des fois annoncé et démenti s'est enfin accompli : M. de Persigny a quitté le ministère de l'intérieur. Toutefois, il n'a pas eu le successeur que lui désignait le bruit public. M. Baroche reste président du conseil d'Etat et c'est M. Billaut qui, de la présidence du corps législatif, passe à l'hôtel de l'Intérieur.

Quant au complot du département de Tarn et Garonne, voici le seul paragraphe y ayant trait que nous trouvions dans les journaux : il est emprunté à la correspondance parisienne de l'*Indépendance Belge* :

"Je reçois quelques nouveaux détails précis sur les arrestations qui ont eu lieu dans le Midi ; elles se sont faites sur toute la ligne du canal de Languedoc, depuis Toulouse jusqu'à Agen. Les faits où l'on avait cru reconnaître le caractère d'un complot paraissent donner lieu au délit de transport ou détention d'armes et munitions de guerre. Je vous ai dit que les personnes arrêtées semblaient appartenir à l'opinion socialiste : maintenant on veut voir dans cette affaire, comme dans toutes les échauffourées du Midi, la participation, au moins pécuniaire, du parti légitimiste. Je vous transmets la version sous toute réserve."

Etats-Unis.

Le Vol en Grand.

La fraude vraiment gigantesque, pratiquée par M. Robert Schuyler, au détriment de la compagnie du chemin de fer de New Haven, fait le sujet de toutes les conversations. Outre ses proportions énormes, elle touche à tant d'intérêts, que ce n'est pas la curiosité seule qui s'en émeut.

Jusqu'ici, la compagnie du chemin de fer de New Haven était une de celles dont les titres rencontraient le plus de confiance et de faveur. On les considérait non seulement comme une excellente valeur de bourse, mais même comme un placement à l'abri des risques et des brusques vicissitudes attachés à la plupart des actions industrielles. Le capital social était de 3 millions et payait un assez beau dividende, que la catastrophe de Norwalk vint seule interrompre l'année dernière.

M. Robert Schuyler a, sinon ruiné, du moins plus qu'ébranlé cette prospérité de l'association qui lui avait aveuglement confié le soin de ses affaires ; il a réduit de 40 pour cent et l'actif social et l'avoir réel de chacun des actionnaires. Les 19,000 actions, qu'il a frauduleusement émises, constituent à la compagnie un passif de $1,900,000, qu'il lui faut supporter de manière ou d'autre—soit en le rachetant directement, soit en laissant en circulation les titres qui le représentent. Dans le premier cas, elle devra, nécessairement, se grever d'un autre côté pour payer la dette qu'on lui a faite ; dans le second, les trois millions qui forment son actif, et qui étaient jusqu'ici divisés en 30,000 parts, le seront à l'avenir en 49,000.

Les porteurs des actions émises par M. R. Schuyler se trouvent en effet avoir des droits égaux à ceux des détenteurs d'actions régulières. Leurs titres sont légalement valables. En sa double qualité de président et d'agent des transferts, M. R. Schuyler a pu les délivrer dans toutes les formes de la validité. Ceux qui les ont reçus ne sauraient donc porter la peine de n'avoir pas reconnu une fraude, qui pour eux n'existait pas. Les conséquences doivent nécessairement peser là d'où est venue la faute ; or la faute est toute entière à la compagnie, qui n'a point surveillé son agent.

Le passif à couvrir ne s'élèvera probablement pas, toutefois, à la somme pleine de $1,900,000. La plupart des actions indûment émises par M. R. Schuyler n'ont pas été vendues au pair, mais déposées en garanties d'emprunts plus ou moins considérables. L'ensemble de ces emprunts est évalué à $1,000,000 ou à $1,200,000, qu'il suffira sans doute de rembourser. Même avec cette atténuation, du reste, le coup n'est encore que trop rude.

Cet énorme capital, réalisé à force d'abus de confiance multipliés, a été englouti par M. R. Schuyler dans ses affaires personnelles. Et ce n'est pas tout. Une somme de $200,000, qu'il avait reçue de M. Cornelius Vanderbilt, pour être versée dans la caisse de la compagnie, a été également détournée par lui. Il est en outre débiteur de pareille somme de $200,000 à la compagnie du chemin de fer de Harlem, pour détournement d'actions.

Malgré tant de ressources, achetées au prix de l'honneur, la maison R. et G. L. Schuyler, n'a pu éviter la faillite. Forcé de déposer son bilan, M. R. Schuyler a envoyé, le 3 juillet, sa démission au comité des directeurs du chemin de fer de New Haven, en les prévenant lui-même de porter leur attention " sur le livre des actions, où ils trouveraient beaucoup d'erreurs." C'est ainsi que tout a été découvert. Si les spéculations de M. R. Schuyler eussent réussi, il serait très probablement resté aux yeux du monde un habile et intègre financier.

L'enquête ouverte, en conséquence de ces faits, par les directeurs du chemin de fer de Harlem a révélé une autre manœuvre du même genre. Là aussi, on a trouvé que M. Alexander Kyle, secrétaire de la compagnie, avait jugé à propos d'émettre 1,000 actions et d'en appliquer le montant à ses affaires particulières. Cette découverte a fait tomber les actions de 6 p. c. à la Bourse. Toutes les valeurs de chemin de fer ont été entraînées dans ce mouvement de baisse. On voit par là quelle portée acquièrent ces faits financiers en apparence isolés.

D'un autre côté, la maison Gouverneur Morris a dû suspendre ses paiements par suite de l'impossibilité où elle se trouvait de faire honneur à sa signature fortement engagée pour M. R. Schuyler.

Quant à celui-ci, il est, suivant les uns, mourant dans sa maison de la 22e rue ; suivant d'autres, il a cherché un refuge au Canada. Le plus étrange, c'est qu'il ne peut, dit-on, être poursuivi au criminel.

Tout n'est pas dit, au surplus, au sujet de cette triste affaire. Peut être même n'a-t-on pas encore découvert toute l'étendue de la vérité.—*Courrier des E.-U.*

LOUISIANE.—Le *Natchitoches Chronicle* du 24 annonce que depuis quelques semaines la plus vive inquiétude règne parmi les planteurs et les citoyens des environs de Camps et Grapp's Bluff, par suite de rumeurs qui ont circulé relativement à l'insubordination des nègres et d'un projet de prochaine insurrection qu'on dit être formé par eux. Ces citoyens que nous venons d'indiquer semblent croire à la véracité de ces rumeurs ; mais jusqu'aujourd'hui rien n'indique que leurs alarmes aient la moindre fondement. Ils ont pris des mesures de prudence, ont nommé des comités de vigilance et organisé des patrouilles.

On dit que des blancs sont à la tête de ce mouvement ; cependant on n'a rien découvert qui les inculpât réellement.

Le 23, une foule considérable s'est rendue sur les bords de la rivière où les ouvriers de l'Etat étaient à l'œuvre et en ont arrêté seize. Ces nègres ont été conduits à Natchitoches et ont été mis à la geôle. Il n'y a pas encore d'accusation formelle faite contre eux ; mais ils sont soupçonnés de complicité dans le mouvement projeté. Ces nègres doivent sous peu subir leur interrogatoire.—*Républicain.*

—Une arrestation de voleurs émérites a été opérée récemment par la police de New-York d'une façon assez singulière. Une boîte adressée à Mme Cooper arriva, il y a quelques jours, au bureau d'express de MM. Wells Buttekfield et Cie. Sur la boîte, il était dit qu'on viendrait la chercher ; mais les employés, ayant des soupçons, avertirent la police, qui ouvrit la boîte et la trouva remplie de tous les instruments nécessaires aux voleurs, depuis les plus délicats jusqu'à ceux qui servent à percer les coffres-forts. La police fit bonne garde pendant plusieurs jours, lorsqu'une femme se présenta, demanda la boîte, et après avoir payé les frais, la fit envoyer dans une maison située Adelphi street, Brooklyn. Les officiers de police la suivirent naturellement, et reconnurent dans l'homme qui entrait la boîte dans la maison, un vieil habitué des pénitentiaires, et nommé Bob Sutton. On continua à surveiller la maison, et peu après, deux autres malfaiteurs bien connus s'y rendirent avec des charges de marchandises volées. La police y entra alors, arrêta les quatre complices, et trouva dans la maison un véritable bazar d'objets volés, tous de grande valeur. Marchandises et voleurs ont été amenés au City Hall.—*Idem.*

Les vicissitudes d'un Ange.

Nos lecteurs ne liront assurément pas sans intérêt les détails suivants sur la vie accidentée du prédicateur en plein vent qui s'annonce sous le nom de l'Ange Gabriel, et dont la trompette et les sermons font tant de bruit depuis quelque temps. A défaut d'autre enseignement, ils y verront que, d'un ange et d'un apôtre à un saltimbanque, il n'y a parfois que le nom.

Le véritable nom de l'ange prétendu est McSwish. Son père était Ecossais et domestique au château du marquis de Huntley. Il y épousa une des servantes du marquis et émigra avec elle à l'île Skye, et c'est là que Dieu lui apparut, c'est là que l'ange Gabriel, celui dont les révélations donnèrent lieu à la fuite de Mahomet, à L'HEGYRE, se présenta à lui, lui ordonna de prendre son nom, de parcourir le monde pour y semer la parole de Dieu et lui imposa la pénible tâche des Jérémie, des Daniel, des Elie d'autrefois.

Ses aventures, les épisodes des premières années de sa mission divine ne manquent pas d'une certaine poésie, d'un certain mystérieux. Né le 3 septembre 1809, il a donc aujourd'hui 45 ans.

Le nom de famille de sa mère était Saunders et lui reçut, à son baptême, le nom de Sandy McSwish. Enfant, il ne se fit remarquer que par son indolence, son peu d'intelligence. A treize ans il sortit du collége pour se mettre en apprentissage chez un tisserand. Dans l'intervalle, sa mère, était devenue veuve, puis avait épousé un ministre ambulant de la secte des Baptistes, du nom de Orr. C'est à cette source sans doute que l'ange Gabriel a puisé ses principes, c'est de là que lui vient ce besoin de faire parvenir son nom à la postérité.

Plus tard la famille partit de l'île de Skye et on commença à prêcher dans les Highlands ; mais bientôt, fatigué de cette occupation, de ce *métier*, il s'engagea sous le nom de Wiggins dans une troupe équestre. Sandy, comme on le pense bien, partagea la bonne et la mauvaise fortune de son beau-père et bientôt il se fit un nom dans la troupe, une réputation devant le maigre public qu'ils attiraient ; mais malheureusement il se prit de querelle avec le directeur et s'engagea dans une troupe d'acrobates avec laquelle il parcourut l'Angleterre et vint enfin à Liverpool.

Là, il s'éprit de la fille d'un marchand de vin qu'il enleva et emmena aux pays de Galles où ils se marièrent. Il s'y donna comme un prédicateur méthodiste ; mais comme bientôt il s'aperçut que ses sermons endormaient ses auditeurs, il imagina de les mettre en musique et les chanta en chaire avec accompagnement de trompette en ferblanc.

Sa musique eut le sort des sermons, elle ennuya ceux qui l'entendaient et Sandy partit nuitamment, laissant beaucoup de dettes et très peu de regrets, mais emportant un calice d'étain et sa trompette. Avec cela il reprit le cours de ses voyages.

Il s'embarqua comme cuisinier à bord d'un navire partant de Bristol et débarqua d'abord à la Jamaïque où il reprit le cours de ses sermons. Mais comme les Baptistes y étaient bien plus nombreux que les Méthodistes, il prêcha dans le sens des premiers. Peu après il quitta la Jamaïque et monta une école de danse ; mais bientôt fatigué d'entrechats et de chassez-croisés, il partit pour Philadelphie, où il arriva à l'époque où la ville était livrée au trouble et au désordre. Là, cachant son origine et ses antécédents, il prit une part active à la politique et finit par se faire éditeur d'un journal nativiste. De là il vint à New-York où il arriva juste avec ce qu'il lui fallait pour acheter une trompette de cuivre dans laquelle il souffla tant et si bien que son nom finit par devenir populaire.

On sait ce que l'Ange Gabriel a fait depuis lors.—*Idem.*

TERRIBLE EXPLOSION.—Il y a dans le Wisconsin une grotte assez curieuse, mais remplie de gaz délétères et excessivement inflammables. Aussi est-il dangereux de la visiter avec une lumière quelconque. Bien qu'elles eussent été prévenues de cette particularité, une douzaine de personnes qui s'y trouvaient vers le milieu du mois dernier permirent à madame Joel Britts, de s'avancer avec elles en fumant une petite pipe. A peine eurent-elles fait quelques pas en avant que la masse du gaz s'enflamma au contact du tabac en feu, et il en résulta une explosion qui mit littéralement en pièce neuf de ses visiteurs. Les trois autres furent aussi renversés, brûlés et horriblement blessés, mais on espère pouvoir les sauver.—*Idem.*

LE DIVORCE, S'IL VOUS PLAIT.—Une femme de Lafayette (Indiana) est allée trouver ces jours derniers, un fameux avocat de la localité, lui racontant les maux qu'elle endure dans son ménage, la tyrannie de son mari, etc., etc., et le priant de commencer immédiatement en son nom un procès en divorce. "Je vous plains en toute sincérité, répond l'homme de loi, et croyez que je vais mener votre affaire avec tant de promptitude que dans les premiers jours de septembre la sentence de divorce sera prononcée.—Oh, s'écrie la femme d'une voix émue, ne pourriez-vous pas terminer ce procès plus promptement encore ? C'est que, voyez vous, j'ai donné ma parole à un autre individu de l'épouser dans le courant de juillet !" L'avocat, qui s'était d'abord naïvement ému, est resté muet du coup.—*Idem*

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

A St. Césaire, comté de Rouville, le 10 du courant, à la porte de l'église, a eu lieu une assemblée des habitans propriétaires des paroisses de St. Césaire, de l'Ange-Gardien et de St. Paul d'Abbottsford aux fins de faire de nouveau le choix d'un candidat pour les représenter en Chambre, vû que M. W. H. Chaffers, qui avait été unanimement appelé à la candidature, avait résigné pour cause de maladie.

M. Jean-Baptiste Monjeau fut nommé président, et M. Joseph Gaboury, secrétaire. Le président appela les paroisses à se prononcer sur le choix qu'elles entendaient faire.

Pierre Blanchet, écr., avocat, présent, fut proposé et unanimement accepté, sauf néanmoins *M. Flavien Bouthillier*, qui vint faire ses efforts pour opposer M. Blanchet. Une seule voix se fit entendre en sa faveur et l'on cria unanimement, Blanchet, M. Blanchet ! pas de Poulin ! pas de Bouthillier ! l'on ne veut plus vous entendre M. Bouthillier ! ! L'on sait que vous ne travaillez pas pas pour nous !

Voyant qu'une seule voix était en sa faveur (un de ses débiteurs), il se prononça ouvertement en faveur du Dr. Poulin, et le résultat de ceci fut d'éloigner de lui son seul soutient.

UN CENSITAIRE.

St. Césaire 10 juillet 1854.

AGENCES DU PAYS.

THOMAS ETIENNE ROY, Ecr., Agent Général de Journaux, No. 8, Rue St. Joachim, Haute-Ville, QUÉBEC, est AGENT du "PAYS" pour la Ville et le District de Québec, et il est autorisé à recevoir des abonnemens et des annonces aux taux requis par notre Journal. Ses reçus seront regardés comme paiement.

VISSCHER ET SCHELL, Agents Généraux de Journaux, 80, Nassau street, NEW-YORK, sont nommés AGENS du "PAYS" à New-York, et ils sont duement autorisés à recevoir des annonces et des abonnemens aux taux requis par notre Journal. Leurs reçus seront regardés comme paiement.

NOUVELLES ANNONCES.

Bureau d'agence—C. A. Rochon.
Ascension en ballon—A. F. Boudrias.
Panorama et Diorama du Canada, ce soir.
Cartes du Canada—H. Ramsay.
Histoire du Canada— do

VENTES PAR ENCAN.

Ferronnerie, demain—Bernarde et Cie.
Poterie, ce matin—Benning et Barsalou.
Ferronnerie, demain— do do

LE PAYS.

MONTRÉAL :

Jeudi, 13 Juillet 1854.

ADRESSES ÉLECTORALES. — Pour les adresses des candidats aux électeurs des divers comtés, nous renvoyons le lecteur à la première page du journal.

La "Minerve" et son Parti.

Depuis quelque tems, la *Minerve* semble éprouver une recrudescence de dénigrement que rien ne peut calmer. La bonne s'attaque principalement à nous et à notre parti, et elle essaie de soulever contre nous les vieilles passions qu'elle a déjà exploitées, mais sans succès cette fois.

A la soudaineté de ses attaques, pour ne pas dire à l'imprévu,—car on peut s'attendre à tout de ce quartier—on sent que c'est moins par conviction que pour donner cours à sa rage qu'elle déborde ainsi d'injures envers nous. Et cette rage, il est bien facile d'en deviner la cause.

La cause première, c'est que ses maîtres, les hauts et puissans seigneurs Hincks et Cie, ont subi une défaite ignominieuse de la part de la représentation du pays—représentation qu'ils avaient pourtant jusque-là traînée à leur remorque —et ce sur des questions tellement populaires, qu'il lui était impossible, à elle *Minerve*, de les défendre avec quelques chances de succès, ou avec des raisonnemens solides. Elle était donc obligée d'offrir une honteuse justification de l'acte arbitraire et inconstitutionnel de ses maîtres, qui se servirent d'un argument concluant en dissolvant le parlement, comme autrefois le bon roi Louis XIV raisonnait par un lit de justice.

Malheureusement les raisons de notre voisine ne furent pas goûtées, et ses tours de passe-passe n'en imposèrent à personne. Et cela est tellement vrai, que nous en connaissons qui, il y a six mois, se déclaraient hautement ministériels, et qui aujourd'hui, malgré les encouragemens de la *Minerve*, se déclarent *indépendans* et attendent les évènemens.

Tel fut le commencement de la mauvaise humeur de la *Minerve*.

La seconde cause de la rage qui la possède, c'est le peu d'harmonie qu'elle rencontre dans les chefs de son parti, comparée avec l'organisation et la bonne entente qu'elle voit régner dans les rangs des démocrates. Les élections sont venues surprendre le camp ministériel dans une débandade sans précédent ; les chefs étaient encore tout émus des déboursés qu'ils avaient eu à faire lors des dernières élections municipales, et la discorde s'était glissée parmi eux. Les élections les prirent donc à l'improviste, et jusqu'à présent ils n'ont pu encore parvenir à s'entendre sur le choix d'un candidat. Chacune des petites ambitions personnelles voulait se faire jour, et les meneurs s'appréciant les uns les autres à leur juste valeur, se repoussaient énergiquement entre eux, car ils comprenaient trop bien qu'aucun d'eux ne serait accepté du public, même parmi leurs partisans. Ce n'est qu'aujourd'hui que la *Minerve* sera en position de présenter son candidat au public,—et quel candidat !—juste à la veille de la nomination, qui a lieu demain. Et on voit que ce choix ne plait qu'à demi et que le candidat présenté ne l'est que faute d'autre assez audacieux pour endosser la capote ministérielle, et parce qu'il n'y a plus à attendre, sous peine de ne pas avoir de candidat.

Cette mésintelligence qui règne dans ses quartiers, et aussi la qualité de son candidat, ont puissamment contribué à soulever la bile de la *Minerve*, et comme elle ne peut l'avouer ouvertement, elle s'en venge sur notre parti en nous supposant des intentions et des idées révolutionnaires et démagogiques, socialistes et communistes, et en insinuant que nous sommes des terroristes et des sans-culottes de la pire espèce.

Mais ce qui l'aigrit le plus, ce qui la touche par le plus sensible, c'est la chute prochaine et inévitable du ministère. Car dans la dégringolade du ministère, la *Minerve* perd son pain et ses subventions, et le coup qui la frappera sera trop rude pour elle : elle ne se relèvera jamais. Et on comprend que cette perspective n'est pas des plus amusantes pour elle.

Toutes ces causes réunies rendent la *Minerve* d'une irrascibilité extrême, et elle pense pallier la conduite du ministère par la violence de son langage contre la démocratie et par ses fausses insinuations. Nous la plaignons sincèrement, car les injures sont les raisons de ceux qui n'en ont pas, et la *Minerve* nous les déversent à profusion.

Mais cela ne nous émeut que fort médiocrement, car nous savons que personne ne se laisse prendre à ces déclamations ; même les plus prévenus contre nous haussent les épaules de pitié et se prennent à regretter de voir nos opinions et nos actes ainsi travestis.

Heureusement que la *Minerve* ne représente plus l'opinion des hommes sensés que nous avons eu pour adversaires depuis quelques années ; elle n'est plus aujourd'hui que l'organe des ministres et de quelques envieux qui crèvent de dépit de se voir rejetés par l'opinion publique, avec leurs idées d'ambition personnelle et leurs doctrines surrannées.

Non ; aujourd'hui nous soutenons—et les prochaines élections le prouveront—que la *Minerve* ne représente plus l'opinion des hommes honnêtes qui formaient autrefois le parti ministériel, car ils ne peuvent approuver la conduite arbitraire des ministres, pas plus que les hypocrites indignations de la *Minerve* contre nous. Ils ne peuvent s'en laisser imposer plus longtems, et ils voient maintenant que la *Minerve* défend une cause désespérée et qui est la sienne propre.

Tout ce qu'elle pourra dire ne les empêchera pas de voter pour nos candidats, qu'ils reconnaissent pour des hommes d'honneur et de conviction, qui ont toujours franchement exprimé leurs opinions, et qui, surtout, ont toujours professé les mêmes opinions et les professent encore, malgré que la *Minerve* essaie de les dénaturer ou de les exagérer, afin sans doute de les leur faire répudier, pour ensuite prouver de l'inconsistance chez eux. Mais nous pouvons dire à la *Minerve* que ce n'est pas encore à son tour d'obtenir ce résultat, et qu'elle n'y parviendra pas encore cette fois, malgré tout son art et toute sa finesse.

Elle nous a promis, dans son numéro de mardi, un article pour aujourd'hui dans lequel elle démontrera " l'hypocrisie des *ci-devant* rouges," et bien d'autres choses encore. Qu'elle ne s'attende pas à une réponse de notre part, car les remarques que nous venons de faire lui répondent d'avance. Lorsque la *Minerve* voudra discuter froidement en se tenant dans les limites d'une discussion honnête, alors nous engagerons une polémique avec elle ; mais tant qu'elle se tiendra dans les bas-fonds de la fausseté et de l'injure, nous la regarderons avec le sourire aux lèvres, persuadé qu'elle ne pourra nous faire de tort dans l'esprit de personne.

Nous apprenons de Québec que M. Lemieux a été élu par acclamation pour le comté de Lévi, celui de M. Chabot pour Bellechasse, et M. Chauveau pour le comté de Québec. Les ministériels chantent bien haut que les premières élections se font en faveur du ministère, mais cela veut dire tout simplement que le gouvernement a eu le soin de faire faire les premières élections dans les comtés qu'il avait sous sa domination, afin de jeter de la poudre aux yeux des électeurs. Mais rira bien qui rira le dernier.

NAPIERVILLE.— Nous sommes autorisés à annoncer que M. J. O. Bureau se présente en opposition à M. J. G. Laviolette dans ce comté. M. Bureau est un démocrate éprouvé qui a toujours partagé nos opinions.

RENFREW.—Il parait que M. Hincks rencontrera un forte opposition de la part de M. McKinnon, de Bytown, qui parait avoir beaucoup de chances de succès.

LE CHOLÉRA.—Nous n'avons pas encore parlé de l'épidémie, car les esprits se sont effrayés longtems avant qu'elle ne fit aucune victime. Il n'y a que depuis quelques jours, depuis les grandes chaleurs que nous avons eues dernièrement, qu'il y a réellement des cas graves. Mais comme les esprits sont montés et que la gravité de la maladie est grandement exagérée, nous donnons ici quelques chiffres sur lesquels on peut se fier.

Le 5 juillet il y eut 30 cas, sur lesquels 11 décès ; le 6, 60 cas anciens et nouveaux, et 16 décès ; le 7, 48 cas, anciens et nouveaux, et 19 décès ; le 8, 35 cas anciens et nouveaux, et 10 décès ; le 9, 26 cas anciens et nouveaux, et 8 décès ; le 10, 44 cas anciens et nouveaux, et 20 décès. De tous ces cas, les décès n'étant pas mentionnés, 31 étaient des étangers, et 204 des citoyens.

Du 10 juillet à midi, au 11 à midi, il y eut 28 enterremens au cimetière catholique, sans désignation de maladie, et sur ce nombre 9 étaient âgés de moins de quatre ans.

On voit par ces chiffres qu'il n'y a pas encore lieu de s'effrayer, surtout si l'on considère les chaleurs que nous avons eues durant ce temps. Avec de la propreté et de la précaution, nous croyons que la maldie peut être limitée considérablement.

Nous engageons donc les personnes à ne pas s'effrayer, mais seulement à être prudentes, et à ne pas commettre d'excès en rien.

TROUVÉ NOYÉ.—Le corps d'un jeune garçon, paraissant être âgé de 14 ans, a été trouvé dans le canal lundi dernier.

—Lundi, vers 10h. et demie, le feu a pris dans un hangar en bois, situé en arrière d'une maison ayant front sur la rue Notre-Dame des Anges, puis a enveloppé dans ses progrès une dizaine de maisons en bois et leurs dépendances. Malgré la grande chaleur qu'il faisait, les pompiers et sapeurs ont déployé un courage digne d'éloge, et ont mis fin à un incendie qui menaçait de prendre des proportions terribles. Pas moins de 40 familles se trouvent déplacées par suite de cet incendie. Toutes ces maisons étaient les propriétés d'ouvriers qui les occupaient eux-mêmes, et pour lesquelles ils n'avaient pris aucune assurance contre le feu.—*Journal de Québec.*

Colleges Electoraux et Candidats.

Nous donnons ici une liste des Colléges Electoraux avec le nombre des membres qu'ils ont à élire, suivis des noms des candidats qui se présentent pour ces comtés. Elle est encore incomplète et erronée dans plusieurs cas, mais nous aurons soin de la corriger à mesure que les nouvelles nous arriveront. La lettre M., après le nom des candidats, signifie Ministériel, la lettre O, Opposition, et la lettre D., Douteux.

COMTÉS DU BAS-CANADA.

Argenteuil, 1—D. Sinclair, D. ; Bellingham, O.
Beauce, 1—
Bellechasse, 1—Chabot, M., élu.
Bonaventure, 1—
Berthier, 1—Dostaler D. ; Bondy O. ; Olivier, O. Bagot, 1—
Beauharnais, 1—Leblanc, D. ; Daoust, O.
Chicoutimi et Tadoussac, 1—Leaycraft, O. ; Hynes, D.
Champlain 1—Dumoulin, M. ; Marchildon, O.
Compton, 1—Sanborn, M. ; Ross, O.
Chambly, 1—Darche, O. ; Andres, D. ; Jodoin, M.
Chateauguay, 1—Primeau, M. ; DeWitt, O.
Dorchester, 1—Motz, D. ; Philbin.
Deux-Montagnes, 1—
Drummond et Arthabaska, 1—Bourgeois, M. ; Pacaud, M. ; Dorion, O.
Gaspé, 1—Christie, O.
Huntingdon, 1—Somerville, O. ; Dumesnil, M. ; Davidson, O.
Iberville, 1—Laberge, O.
Joliette, 1—Jobin, O.
Kamouraska, 1—
Laval, 1—
Laprairie, 1—Loranger, M.
Lévi, 1—Lemieux, M., élu.
L'Islet, 1—
Lotbinière, 1—Ross, M. ; Laurin, M.
L'Assomption, 1—Papin, O.
Montmagny, 1—Taché, M. ; Casault, O.
Mégantic, 1—Clapham, O. ; Rhodes, M. ; O'Farrell, D. ; Hall, O.
Montmorency, 1—Cauchon, O.
Maskinongé, 1—Turcotte, M.
Montcalm, 1—Dufresne, O. ; Poirier, M. ; Daly, M. ; Dugas, O.
Missisquoi, Est, 1—Ferres, O. ; O'Halloran, M.
Missisquoi, Ouest, 1—Whitney ; Seymour, M.
Montréal, E., 1—S. Valois, O.
Montréal, O., 1—Dr. Valois, O. ; M. Valois, M.
Napierville, 1—Laviolette, Bureau, O.
Nicolet, 1—Rousseau ; Fortier, M.
Ottawa, 1—Cooke, M. ; P. Aylen, O.
Pontiac, 1—Egan, M. ; McConnell.
Portneuf, 1— Thibaudeau, O. ; Tessier ; Scott, M.
Québec, 1—Chauveau, M., élu.
Rimouski, 1—
Richelieu, 1—
Rouville, 1—Poulin, M. ; Blanchet, O.
Saguenay, 1—Laterrière, O.
St. Maurice, 1—Desaulniers, M. ; Mailhiot, O.
Sherbrooke et Wolfe, 1—Felton, M. Aylmer, O. ; Webb, O.
Stanstead, 1—Terrill, D. ; McConnell, O.
Shefford, 1—Drummond, M.
St. Hyacinthe, 1—Sicotte, O.
St. Jean, 1—Jobson, D.
Soulanges, 1—Masson, M. ; Bastien, O.
Témiscouata, 1—
Terrebonne, 1—Hon. A. N. Morin.
Vaudreuil, 1—Mongenais, D. ; Harwood, D.
Verchères, 1—Cartier, M.
Yamaska, 1—Smith, LeMaitre ; Mignault, O.

Cités et villes.

Montréal, 3—Badgley, O. ; Young, O. ; Holton, O ; Dorion, O. ; Bristow, O.
Québec, 3—Stuart, O. ; Dubord, O. ; Alleyn, M. ; Simard, O. ; Chabot, M. ; Jamieson, O. ; Blanchet, M.
Sherbrooke, 1—Galt, M.
Trois-Rivières, 1—Polette, M.

Cour du Banc de la Reine.

SESSIONS TRIMESTRIELLES.

Lundi, 10 *juillet* 1854.

Présent—Son Hon. le Juge McCORD.

Richard Léonard, sur deux accusations de larcin, plaide coupable.—Condamné à 14 jours d'emprisonnement dans la prison commune du district, à être comptés après l'expiration de sa première sentence.

John Moodie, larcin, subit son procès et est trouvé coupable.—Condamné à trois ans de pénitentiaire aux travaux forcés.

Wm. Murray, larcin, subit son procès et est acquitté.

Wm. Finney, larcin, plaide coupable.

Marcel Aubin, blessures graves, subit son procès et est trouvé coupable.—Condamné à 15 jours d'emprisonnement aux travaux forcés.

David S. Beattie, larcin, subit son procès et est acquitté.

Toussaint Stibenne, blessures graves, subit son procès et est acquitté.

Le même.

Mardi, 11 *juillet*.

François Languerrand et Julie Languerrand, maison de débauche, subissent leur procès et sont acquittés.

François Dorval, blessures graves, subit son procès et est acquitté.

John McDonald, même offense, est aussi acquitté.

Louis Payette dit St. Amour et Joseph Payette dit St. Amour, assaut et batterie, subissent leur procès et sont trouvés coupables.—Louis Payette est condamné à trois mois d'emprisonnement aux travaux forcés, et Joseph Payette à sept jours de la même peine.

James Phey, blessures graves, subit son procès et est acquitté.

Richard Jennings, blessures graves, subit son procès et est trouvé coupable d'assaut. Condamné à un mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

COUP DE SOLEIL.—Un gardien d'un bassin du canal a été tué d'un coup de soleil lundi dernier. C'est le second accident de ce genre depuis quelques jours.

ASCENSION.—On trouvera plus loin l'annonce d'une ascension en ballon qui aura lieu le 27 juillet, par M. A. F. Boudrias, aéronaute.

Telegraphe Britannique Americain

En communication instantanée avec
Berthier, Sorel, Trois-Rivieres, Port-Neuf et
QUEBEC.
ET LA SEULE LIGNE DIRECTE À
St. Joan, N. B., Halifax, N. E., et les Villes INTERMEDIAIRES.
BUREAU, 32 *Rue St. François-Xavier*, (en haut),
MONTREAL.
8 juin. 60

AUX ÉLECTEURS DU COMTÉ DE
L'ASSOMPTION.

MESSIEURS,

Honoré de la confiance que vous paraissez reposer en moi, en me sollicitant d'accepter la candidature de représentant du grand et beau comté de l'Assomption pour les prochaines élections parlementaires ; considérant qu'un bon citoyen ne doit pas regarder aux sacrifices personnels quand la patrie réclame ses services ; et ayant pour ce comté une prédilection toute particulière, vû qu'il est le lieu de ma naissance et que là sont tous mes liens de famille et mes souvenirs d'enfance, j'accepte volontiers la candidature que vous voulez bien m'offrir.

Je crois ne pouvoir mieux répondre à cette marque de confiance de votre part qu'en vous faisant un court exposé de mes opinions politiques, déjà connues d'un grand nombre d'entre vous, et en vous donnant un aperçu des devoirs que je considère imposés à un représentant par le mandat qui lui est confié.

Ces devoirs consistent, suivant moi, d'abord à travailler avec énergie et persévérance à la confection et passation des lois requises tant dans l'intérêt général du pays, que du comté que chacun représente en particulier. Parmi les mesures d'intérêt général qui, suivant moi, doivent contribuer à la prospérité et à l'avancement de notre pays, je place les suivantes comme étant les plus importantes.

L'éducation qui est la source de tout progrès moral et matériel, qui seule peut élever les peuples à la hauteur de leurs destinées, et donnant au travail de toutes les classes de la société l'intelligence et le discernement sans lesquels leurs efforts seraient toujours impuissans et ne pourraient jamais conduire à un état réel de prospérité.

L'extension du suffrage, qui est en pratique le plus beau droit de l'homme, et sans lequel un citoyen ne peut se considérer comme formant partie de la société au milieu de laquelle il est quelquefois obligé de vivre.

Le système électif appliqué à tous les officiers publics remplissant des charges importantes, et dont le peuple a intérêt de surveiller et contrôler la conduite ; et comme conséquence naturelle la diminution d'un patronage qui souvent n'est qu'une source de corruption entre les mains des gouvernans.

La décentralisation opérée d'une manière judicieuse et conforme aux besoins du peuple, en commençant par les pouvoirs judiciaires qui sont aujourd'hui concentrés dans les villes au point de priver dans bien des cas les habitants des campagnes de tout moyen d'obtenir la justice qui doit être distribuée également, dans tout pays bien administré.

Le développement et l'avancement du commerce, au moyen de lois qui faciliteraient le libre échange et la liberté de navigation.

Le Conseil Législatif Electif, sans lequel le peuple ne peut avoir sur l'administration de ses affaires le contrôle nécessaire pour faire respecter sa volonté, et sans lequel notre gouvernement ne peut être vraiment responsable dans bien des cas.

Une loi de municipalité qui permettrait à chaque paroisse d'administrer séparément ses affaires particulières, tout en pourvoyant à la manière dont seraient réglés les intérêts communs à plusieurs paroisses ou à tout un comté.

L'abolition immédiate de la Tenure Seigneuriale, qui ne saurait plus convenir à l'état du pays ; en respectant les droits des parties intéressées ; en accordant aux seigneurs une indemnité raisonnable, et en donnant aux censitaires toutes les facilités nécessaires pour opérer le rachat des droits seigneuriaux.

La sécularisation des Réserves du Clergé.

L'éligibilité dépendant de la confiance publique, et non d'une qualification absurde qui souvent n'a d'autre effet que de priver la représentation du pays d'hommes distingués par leurs talents et leurs vertus, pour y laisser mettre à leur place des hommes qui n'ont d'autre mérite que celui d'avoir acquis par des moyens peu scrupuleux l'héritage que, dans leur opinion, ils estiment à cinq cents louis.

L'indemnité aux jurés qui, avec le système actuel, sont souvent exposés à des pertes de temps et dépenses considérables que la société n'a pas droit d'exiger d'eux sans commettre d'injustice.

Une loi qui fixerait l'époque des sessions parlementaires, afin que le gouvernement ne puisse pas, comme il l'a fait durant le dernier parlement, se moquer du peuple et de ses représentans, en ne donnant qu'une session durant trois années.

La permanence du siége du gouvernement dans l'endroit le plus central et le plus convenable, substitué au système de gouvernement ambulant que nous avons eu depuis quelques années.

Quant aux mesures particulières dont votre comté a besoin, vous les connaissez probablement mieux que moi, et dans le cas où j'aurais l'honneur de vous représenter, ce serait pour moi un devoir de les appuyer et d'y travailler avec vigilance et énergie.

Un autre devoir que je considère comme impérieux dans un représentant, c'est de veiller attentivement sur la conduite des hommes qui sont chargés de pouvoirs spéciaux au moyen desquels la constitution du pays leur permet d'administrer d'une manière plus particulière et plus directe les affaires du peuple dont ils sont les serviteurs.

Les représentans sont chargés, par leurs mandats, non pas d'accepter aveuglément les mesures et les opinions des hommes du pouvoir, sans considérer si elles sont bonnes ou mauvaises ; mais au contraire d'examiner avec soin ces opinions et ces mesures, de les apprécier d'une manière impartiale, sans esprit de parti, de les juger avec indépendance, de les approuver si elles sont bonnes, et de les rejeter si elles sont mauvaises.

Ils doivent supporter avec énergie toutes les bonnes mesures proposées par l'administration, quelque soient les hommes qui la composent, et de même repousser avec force toutes celles qui, dans leur opinion, seraient contraires à l'intérêt public.

Avec les idées et les opinions ci-dessus, vous comprenez facilement que je dois approuver le vote donné par la majorité de la Chambre d'Assemblée dans le mois de juin dernier, et que je dois blâmer l'administration actuelle d'avoir, en violation des promesses qu'elle avait faites, refusé la passation et même la proposition des mesures importantes que le pays avait droit d'attendre ; d'avoir arrêté le cours ordinaire de la législation par la prorogation intempestive et inconstitutionnelle du Parlement ; et par-dessus tout d'avoir approuvé et sanctionné le principe qu'un ministre peut spéculer à même les fonds publics qu'il est chargé d'administrer.

Telles sont mes vues et mes convictions politiques. Si elles vous conviennent et que vous voulez me charger de les mettre à exécution, en me nommant pour représenter votre comté, j'y travaillerai avec ardeur et persévérance.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre Serviteur très humble,
J. PAPIN.

Montréal, 13 juillet, 1854. b—72

Adresse de congratulation présentée à ANDRÉ BENJAMIN PAPINEAU, écr., Maire du comté de Terrebonne par le conseil municipal dudit comté, à sa séance du 1er juillet 1854.

M. le Maire,

NOUS nous croirions entachés d'ingratitude si nous nous séparions à la fin de cette année municipale, sans vous adresser un mot de congratulation pour la manière habile et impartiale avec laquelle vous vous êtes acquitté de votre devoir comme maire de ce conseil.

Nous avons bien pu quelquefois avoir quelque dissidence d'opinion avec vous, au moins quelques-uns d'entre nous dans un moment de vivacité, oublier les égards et le respect dû à notre premier officier, mais M. le maire, nous sommes bien certains que vous avez toujours su distinguer un mot échappé dans la chaleur de la discussion d'avec une intention préméditée de vous manquer d'égard.

Enfin M. le maire, nous espérons que vous voudrez bien oublier tout le petit désagrément qui peut être survenu durant le cours de votre administration, comme maire, et nous ne pouvons que vous assurer en terminant que vous aurez toujours notre estime pour vos qualités personnelles, et notre gratitude sincère pour la manière habile, honnête, impartiale et assidue, avec laquelle vous vous êtes acquitté des devoirs de maire du comté de Terrebonne.

(Signé,) ST. F. McMAHON, Conseiller.
" L. L. DESAULNIERS, "
" FELIX FORGET, "
" JOHN HALE, "
" MELCHIOR PREVOST, "
" WILLIAM SCOTT, "
" HILAIRE CHOAL, "
" LOUIS M. SEERS, "
" LOUIS BELLEFLEUR, "
" JOSEPH MATHE, "
" JOSEPH LAUZON, "
" ONESIME VALIQUETTE, "
" FRANÇOIS X. MONSCION, "
J. C. AUGER,
Secrétaire-Trésorier.

Ste. Thérèse, 1er juillet 1854. —72.

NOTICES SPECIALES.

Kathairon de Lyon.

Pour préserver, améliorer, nettoyer et embellir les cheveux, empêchant le mal de tête nerveux et guérissant les maladies éruptives de la peau ; sa réputation est tellement étendue par tout le globe qu'il serait superflu d'en faire l'éloge ; toute exagération étant impossible, et depuis que cette médecine est découverte aucune autre n'a encore été trouvée meilleure. Les médecins, les chimistes, d'honorables citoyens de toutes professions et de tous les rangs, les premiers journaux d'Europe et d'Amérique, les dames qui en ont fait usage sur leur table de toilette, les mères de famille pour leur nourrices, enfin, tous par millions, depuis le peuple jusqu'aux rois, tous se sont prononcés et l'ont trouvé l'une des meilleurs médecines, soit comme remède ou pour la toilette, qui ne soit encore parue. Ne craignez pas d'en faire l'essai. Prix 25 cents.

D. S. Barnes, propriétaire, 161, Broadway, N.-Y. A vendre chez tous les Droguistes dans Montréal et du Canada.—1er juillet.

GRANDE NOUVELLE POUR LES MALADES.—Le nombre et le caractère formidable des maladies du foie ont depuis longtemps défié l'attention des médecins. Quelques unes de ces maladies classées sous le terme général de Consomption, ont été regardées comme incurables, et le malheureux malade abandonné à la mort sans que la science médicale lui offrit un espoir de guérison. Heureusement ceci ne peut plus être le cas. On a trouvé un remède qui guérira toutes les maladies, quelques soient leurs symptômes, si elles préviennent d'un dérangement de foie. Les Pilules découvertes par le Dr. McLane de la Virginie, agissent directement sur le foie ; et en régularisant son action et extirpant la maladie fait disparaître la maladie qui avait fait son origine dans cet organe. Les remèdes proposés jusqu'ici contre les maladies du foie, ont manqué d'opérer sur le siège du mal. Mais les Pilules du Dr. McLane se font sentir sur le foie et en nettoyant la fontaine, dessèchent l'impur ruisseau de la maladie dont elle tirait son existence.

P. S.—Le Vermifuge et les Pilules du Dr. McL., ne peuvent être achetés chez Wm. Lyman et Cie. rue St. Paul, Agents pour Montréal.

Les acheteurs auront le soin de demander le Vermifuge et les Pilules pour le foie du Dr. McLane.—Il y a d'autres Vermifuges et d'autres Pilules, mais ils sont comparativement sans valeur. 49

SANTÈ! SANTÈ!!

Eau de Plantagenet.

CETTE EAU célèbre est maintenant reçue FRAICHE au DEPOT de l'EAU de PLANTAGENET, No. 4, Place d'Armes.

Les personnes qui n'ont pu être servies régulièrement, le mois dernier, à cause des grandes demandes, auront maintenant leurs ordres exécutés sans délai.

D'ici à la clôture de la navigation, l'Eau sera reçue des Sources trois fois par semaine, où l'on fait tous les efforts pour rencontrer les demandes faites de toutes parts sur ce continent.

CHOLERA.—En 1832, cette Eau était regardée comme un préservatif presque certain contre cette maladie, et les certificats publiés ont montré que ceux qui en faisaient usage ont échappé pendant que les autres mouraient par centaines autour d'eux.

AVIS.—Comme on a essayé d'introduire d'autres Eaux dans le public comme étant des Eaux de Plantagenet, il est important que le public sache que le seul dépôt à Montréal, pour la vente de cette Eau, est au

No. 4, Place d'Armes.

Où tous les ordes, pour l'intérieur ou l'exportation, seront promptement exécutés.

AUX ELECTEURS DU COMTE' DE

MONTREAL

DIVISION JACQUES-CARTIER

MESSIEURS,

Cédant à la sollicitation d'un grand nombre d'amis et d'électeurs influents de cette division du Comté de me porter candidat, telle qu'unanimement exprimée dans l'assemblée tenue le 5 courant, à St. Laurent, j'aurai l'honneur de briguer vos suffrages aux prochaines élections.

Si la majorité du Comté me confie de nouveau son mandat, je lui offre mon passé comme garantie de ma conduite future.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre très humble serviteur,
M. F. VALOIS.

Pointe-Claire, 7 juillet 1854.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVE's—8 JUILLET.

Barque Elizabeth, Liverpool, Edmonstone, Allan et Cie, cargaison générale.

Navire Cambria, Glasgow, J. Burns et Cie, fleur, alcalis, etc.

Barque California, Québec et la mer, J. Burns et Cie, lest.

10.

Barque Industry, Québec et Londres, H. Chapman et Cie.

Brigantin Horatio, Picton, N. E. Mills, Mattice et Cie, lest.

ON A BESOIN

AU Bureau du "PAYS" DE DEUX APPRENTIS de 14 à 15 ans.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DU 'PAYS.'

ON peut maintenant exécuter à l'Atelier du *Pays* toute espèce d'ouvrage d'imprimerie, tels que BLANCS de COMPTES, d'AVOCATS, de NOTAIRES, AFFICHES, CIRCULAIRES, PAMPHLETS, CARTES, etc., etc., d'une manière irréprochable et dans les derniers goûts, les Caractères venant d'être achetés a New-York des meilleures Fonderies.

Les Prix seront très modérés et les Ouvrages livrés ponctuellement au temps convenu.

10 juin. 61

La seule representation correcte du CANADA ENCORE PRODUITE!!!

A ÊTRE EXPOSÉ PENDANT SIX SOIRÉES *Seulement, avant son départ pour l'Europe.*

LE GRAND PANOMARA DES CANADAS DE DAVIDSON

ET

DIORAMAS DU ST. LAURENT ET DES LACS.

SERONT EXPOSÉS DANS LA

SALLE SAINT GEORGE,

Grande rue St. Jacques,

DANS LA SOIREE DE

JEUDI (Ce Soir,) le 13 courant,

ET DANS LES

Quatres soirées suivantes, les 14, 15, 17 et 18, et pas plus longtemps.

CES représentations croquées et exécutées à force d'argent et de labeurs, sont de nature à être considérées comme le travail le plus important en ce genre qui ait encore été fait, sur le Canada. Elles sont calculées pour dissiper l'ignorance du public Britannique de ce que sont ces Provinces, à raison du jugement qu'il en porte et elles seront prochainement transportées en Angleterre. Elles seront cependant exhibées ici pendant quelques jours avant d'être expédiées. Ainsi que les personnes qui ont le moindre attachement pour le Canada comme leur patrie natale ou d'adoption, aillent voir ce Grand Panomara de leur pays—et, tandis qu'elles sont à même d'examiner une grande œuvre artistique, rendent témoignage à son exécution.

Les portes seront ouvertes à 7½ heures et l'exhibition commencera à 8 heures précises.

ADMISSION:—Siéges réservés, 2s 6d; Enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

13 juil. 74

Chevaux Demandes.

LES Soussignés désirent acheter DEUX ou TROIS GROS CHEVAUX de Travail, pour lesquels ils paieront un bon prix.

ALFRED SAVAGE ET CIE.,
Rue Notre-Dame.

11 juil. 73

ASCENSION EN BALLON!

LA PREMIERE EN CANADA.

PAR A. F. BOUDRIAS, AÉRONAUTE.

LE Public est respectueusement informé qu'un SPECTACLE D'AÉROSTATION aura lieu à Griffintown, le 21 JUILLET, au coin des rues William et Dalhousie.

Aucune dépense ne sera épargnée pour assurer le confort des spectateurs de cette grande Ascension. Les Portes seront ouvertes sur une prairie agréable, où des rafraichissemens de toutes sortes pourront être obtenus durant les intervales des Amusemens suivans:

1o.—Un Ballon Pilot sera lancé à 3 heures précises, pour s'assurer de la direction du vent.

2o.—Un second Ballon Pilot sera lancé à 4 heures, durant les procédés du gonflement.

3o.—Un troisième Ballon Pilot sera lancé à 5 heures, afin de connaitre les differens cours d'airs qui pourront avoir eu lieu.

Immédiatement après, l'Immense Comète Terrestre, de 35 pieds de Diametre, pourvue d'un char orné de verdure, et de rafraichissemens propres à ranimer la vigueur physique durant le voyage, fera son Ascenson.

Un Orchestre de cuivre double est engagé pour l'occasion.

A. F. BOUDRIAS,
Aéronaute.

13 juil. 74

VENANT D'ETRE PUBLIEE.

UNE CARTE DU CANADA.

ET UNE

PARTIE DES ETATS-UNIS.

MONTRANT les CHEMINS de FER en opération, ceux en voie de construction, et les lignes projetées.

Prix, 3s. 9d, en boites de poche.

HEW RAMSAY.

13 juil. b—74

VENANT D'ETRE PUBLIÉE.

HISTOIRE DU CANADA.

A l'usage des Ecoles et des Familles,

PAR J. ROY.

C'EST une traduction française de l'Ouvrage populaire anglais, maintenant en si grand usage dans les Ecoles de la Province.

Prix, 2s. 6d.

HEW RAMSAY.

13 juil. b—74

AVIS.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer au public que parmi le grand nombre d'Agences dont il s'est chargé il y a celles des Assurances sur la Santé et contre l'incendie des propriétés. Ces deux Assurances étant celles dont l'utilité est aujourd'hui le plus généralement reconnue et incontestée, n'ont pas besoin de recommandation ; d'ailleurs elles prennent des primes si modiques que les fortunes les plus modestes peuvent en acquérir les bienfaits.

On peut s'abonner chez lui à toutes les publications périodiques de Paris, notamment aux journaux si avantageusement connus et tant goûtés, *l'ILLUSTRATION, le Journal des Dames Journal des Demoiselles*, etc., etc.

Il a pris des arrangements tels qu'il peut importer des Etats-Unis, d'Angleterre et de France et fournir à ses commettans, dans le plus bref délai, tous livres de Littérature, de Médecine et de Jurisprudence ainsi que tous les Instruments et Cahiers de Musique.

Il peut aussi faire recouvrir surement, avec promptitude, et cela aux moindres frais, toutes créances et argents, tant en ville qu'à la Campagne ; il s'occupe des collections assidûment.

Un superbe Piano à vendre au Bureau.

C. A. ROCHON, Agent.
No. 15, rue Ste. Thérèse.

13 juillet. aa—74

L. BERTHELOT,

No. 35, Rue Notre-Dame,

COIN VIS-A-VIS LES RUINES DE L'ANCIEN HOTEL DONEGANA.

LE Soussigné vient de recevoir directement de Bordeaux et Charente, les articles suivants, dont il disposera à très petit profit.

Eaux-de-Vie pâle et foncée. Bourgogne supérieur, Clairets et Vins Blancs, Fromage de Gruyere, Marinades et Moutarde françaises (articles supérieurs), Sardines à l'Huile, Vermicelle, Maccaroni, Olives, Câpres, Chocolat, Vinaigre de Bordeaux à Mariner, etc., etc.

—AUSSI—

Ex-*John Bull* et *New Great Britain*

Sucre Rafiné de McFee, Cassonade de Londres
Fromage Anglais assorti, Marinades, Sauces
Marmelade de Dundee, Homards préservés, etc

VINS.

Madère très vieux de Welch Frères
Howard, March et Cie
Cherry Pâle et Or de Pemartin
Porto de Hunt, différentes qualités
Thés Verts et Noirs, de qualités choisies
Café, Frais moulu tous les jours.

L. BERTHELOT.

11 juil. am—73

Machine a Paginer.

LE Soussigné prend la liberté d'informer ses Pratiques et le Public, qu'ils peuvent avoir leurs LIVRES de COMPTES PAGINÉS par lui, au moyen d'une Machine à Paginer qu'il vient de recevoir de Londres.

R. GRAHAM,
Libraire et Fabricant de Livres de Comptes,
252, rue St. Paul.

11 juil. 73

PERDU.

UN BILLET PROMISSOIRE souscrit par L. O. FRANCHERE, payable à l'ordre de MM. FRANCŒUR ET GIROUX, pour la somme de £52 10s 6d et daté le 20 Juin 1854, à trois mois.

Le public est prévenu de ne pas transiger ce billet.

S'adresser à ce Bureau, ou à
FRANCŒUR ET GIROUX,
Rue St. Laurent.

11 juil. c—73

CERTIFICAT EN FAVEUR DU PRESERVATIF

DU CHOLERA DE GREGORY.

MONTREAL, 7 *Juillet* 1854.

M. GREGORY,

CHER MONSIEUR,—Nous soussignés, ayant dans l'année 1849, vu dans un grand nombre de cas, et éprouvé nous-mêmes, les heureux effets du Préservatif du Choléra de votre père (feu le Dr. S. Gregory), le recommandons avec confiance à tous ceux qui désirent avoir un remède sûr et efficace au cas d'une attaque de Choléra ou d'une Maladie d'Eté:

(Signé)

Henry Irish, Propriétaire de l'American House ; Geo. Hall, ci-devant Propriétaire de l'Ottawa Hotel ; Francis Duclos, Propriétaire de l'Eagle Hotel ; F. P. Levine, Propriétaire de l'Hôtel St. Nicolas.

Le Propriétaire pourrait ajouter les signatures d'un grand nombre d'autres personnes bien connues ; mais la respectabilité des messieurs ci-dessus, et les nombreuses occasions qu'ils ont eu d'éprouver les vertus médecinales de ce remède sur eux-mêmes et sur d'autres personnes tombées malades dans leurs Hôtels le rend inutile.

CHOLERA! CHOLERA!!

Préservatif du CHOLERA de GREGORY.

ON peut se fier à cette Médecine active et réchauffante, pour arrêter en tout temps les Vomissements Violents ou la Diarrhée, comme dans les cas de Choléra ou de Choléra Morbus. Si ce remède est donné lors des premiers symptômes de la maladie, suivant la direction, il ôte généralement, en 15 ou 20 minutes, les Crampes et les Spasmes qui accompagnent la plupart des cas de Choléra.

Pour prévenir les contrefaçons, cette Médecine ne peut être obtenue que chez l'Agent désigné. Toutes les autres sont contrefaites.

RICHARD BIRKS,
77, rue McGill.

11 juil. 73

CORNES.

ON a besoin de CORNES de BESTIAUX, pour lesquelles il sera payé de l'ARGENT comptant au No. 302, RUE ST. PAUL.

23 mai. cm—54

BLE D'INDE.

LE Soussigné offre en vente 10,000 MINOTS de bon BLE D'INDE (point chauffé) au prix de 4s par minot, livrable par aucune quantite.

P. CHARLEBOIS,
No. 77, rue du Port.

11 juil. am—73

Societe d'Agriculture du Bas-Canada.

LES personnes qui se proposent de concourir pour les prix offerts par la Société d'Agriculture de la Province, à l'Exposition qui aura lieu à QUEBEC, les 12, 13, 14 et 15 SEPTEMBRE prochain, sont spécialement averties que, suivant les réglements de l'Association Agricole pour le Bas-Canada, nul certificat d'entrée ne sera reçu après le 10 Août.

MM. les Secrétaires de chaque Société d'Agriculture de Comté, sont priés d'attirer l'attention des cultivateurs dans les limites de leurs sociétés respectives, sur cette partie des réglemens.

Des copies de la liste des prix et des réglements ont été envoyé aux Secrétaires de chaque Société d'Agriculture dans le Bas-Canada, pour être distribuées.

Par ordre,

WM. EVANS,
S. T. B. A.

Montréal, 11 juillet 1854. aps—cf—73

MEDICAL HALL.

LES Soussignés sont en possession du Remède de Dwight pour la Diarrhée (non le Choléra), qui a été très efficace dans un grand nombre de cas, et un grand nombre de Certificats ont été offerts au Soussignés depuis deux semaines. Aucune famille ne devrait être sans ce remède, principalement celles qui demeurent loin des Docteurs.

A vendre en Bouteilles pour 1s 3d et 2s 6d.

JOHN BIRKS ET CIE.

11 juil. 73

MEDICAL HALL.

LES Soussignés ont maintenant reçu, par divers navires de Londres, leur Assortiment ordinaire de Drogues, Préparations Chimiques de Londres, Parfums, Savons Parfumés, Brosses à Cheveux, etc., etc. ; aussi, des Brosses à Dents Supérieures. Un assortiment choisi de Bouteilles de Toilette

—AUSSI—

Huile de Foie de Morue Pure
Marinades, Moutarde, Sauces au Poisson, Huile à Salade
Câpres, Ananas, Marmelade
Pâte d'Anchois et à Lever
Ketchup au Champignon, etc., etc.

JOHN BIRKS ET CIE.

11 juil. 73

MEDICAL HALL.

SIROP SUPÉRIEURS de GINGEMBRE

Do	do	Orange
Do	do	Lémon
Do	do	Salsepareille

JOHN BIRKS ET CIE.

11 juil. 73

J. C. COURSOLLES,

ARCHITECTE ET MESUREUR,

Rue Lagauchetiere,

TROISIEME PORTE DE LA RUE CAMPEAU,

FAUBOURG QUÉBEC.

1er juil. cm—69

AVIS

EST par les présentes donné à toutes personnes endettés à la Succession de feu P. F. C. DELESDERNIERS, Ecuyer, de Vaudreuil, que les soussignés sont les représentans et héritiers, et que comme tels ils on droit de percevoir toutes les deties actives dues à la Succession. Les débiteurs sont priés de régler leurs comptes sans délai, et les créanciers de présenter leurs reclamations.

AMELIA RICE DELESDERNIERS,
veuve du dit P. F. C. Delesderniers et commune en biens avec lui.
ROBERT WARD SHEPHERD,
MARY CECILIA DELESDERNIERS,
Epouse de dit Robert Ward Shepherd.

Vaudreuil, 8 juillet. bm—72

DENTISTE FRANCAIS,

Dr. JOURDAIN,

126, RUE NOTRE-DAME, 126,

(En face le Palais de Justice.)

18 mai. fm—72

LA FONTAINE BIENFAISANTE.

RESTAURANT TENU PAR AL. CRÉPEAU,

Faubourg Quebec,

Près de la rue Visitation, Montréal.

M. ALEXIS CRÉPEAU prend la liberté d'annoncer au Public qu'il vient d'OUVRIR un RESTAURANT à la Place ci-dessus où l'on servira tous les jours depuis 8 heures A. M., jusqu'à 12 P. M., le Café, le Thé et le Chocola, "Beefstakes, Mutton hot" etc., etc. Homards, Huitres, Sardines à l'huile, etc.

Il saisit cette occasion pour faire connaître qu'il a été employé plusieurs années dans les restaurants Compain et O'Meara.

6 juillet. ds—71

LA COMPAGNIE COLONIALE D'ASSURANCE SUR LA VIE.

CAPITAL—UN MILLION STERLING.

GOUVERNEUR :

Le Très Honorable Comte d'ELGIN et KINKARDINE, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord.

BUREAU CENTRAL :—EDINBURGH.

BUREAU CENTRAL EN CANADA,
MONTREAL, 49, *Grande Rue St. Jacques.*

Bureau des Directeurs:

L'Honorable PETER McGILL.

L'hon. Juge McCORD.	B. H. LEMOINE, Ecr.
L'hon. A. N. MORIN.	J. O. MOFFATT, Ecr.

HENRY STARNES, Ecr.

GERANT—A. DAVIDSON PARKER.

LE BUREAU de MONTREAL est investi du plein pouvoir d'accepter toute proposition, rendant la Compagnie responsable des risques, sans communication avec le Bureau Principal.

Cet arrangement donne à l'Assurance Coloniale toutes les facilités d'une Compagnie locale, et combine l'avantage additionnelle d'une ample sécurité.

Assurances sur le SYSTEME DE DEMI CREDIT, accordées.

6 juil. fm—71

Elections Generales.

Notices pour choix de Representants. Affiches pour lieux de Poll. Livres de Poll.

Tout prêts imprimés et à vendre chez

LOUIS PERRAULT,
Rue St. Vincent.

4 juil. f—bps—70

A VENDRE.

MELASSE EPAISSE SUPÉRIEURE, en Barriques
Thé Twankay et Jeune Hyson
Huile Pâle de Loup Marin, en brls
Huile de Morue Pure, en brls
Harengs du Labrador prime, en brls
Brandy, et bcts et pipes
Pipes T. D. de Montréal de Dohertey
Cordages et Ficelles de Lockhart
Tabac en feuille, et bcts
Sel de Cadiz et Liverpool
Mèches de Coton

NOAD, FRÈRES.

4 juillet. f—70

A VENDRE.

SUIF ET GRAISSE,
En Barils et Caques.

NOAD, FRÈRES.

4 juil. f—70

A VENDRE.

LARD MESS et PRIME MESS

NOAD FRERES.

4 juil. f—70

LIVRES NOUVEAUX.

HISTOIRE DES GIRONDINS, par A. DE LAMARTINE, 1 vol. gd 8o avec portrait, broché 18s 9d.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION, par A. DE LAMARTINE, 8 vols 12 brochés 25s.

LE MONTAGNARD, ou les Deux-Républiques 1793-1848, par DE BAZANCOURT, 8 vols 18 brochés 25s.

LAMARTINE, POESIE DIVERSES et mélanges en prose 1 vol 18s.

Do ŒUVRES DIVERSES, 2 vols 18 brochés 3s.

Do RECUEILLEMENS POETIQUES, 1 vol 18 broché 1s 6d.

Do MEDITATIONS POÉTIQUES, 18 broché 2s 6d.

Do HARMONIES POETIQUES ET RELIGIEUSES, 18 broché 2s.

Do CONFIDENCES, 2 vols 18 brochés, 3s 9d.

Do NOUVELLES CONFIDENCES, 1 vols 18, 3s.

LES SAINTS LIEUX, Pélérinage à Jérusalem, en passant par l'Autriche, la Hongrie, la Slavonie, les Provinces Danubiennes, Constantinople, l'Archipel, le Liban, la Syrie, Alexandrie, Malte, la Sicile et Marseille, par MGR. MISLIN, 3 vols 8 brochés, 12s 6d.

En vente chez

FABRE ET GRAVEL,
Rue St. Vincent, No. 30.

24 juin. 67

Compagnie Express Britannique et Nord Americaine.

DES MESSAGERS partent TOUS LES JOURS pour les TOWNSHIPS de l'EST, PORTLAND et BOSTON, à SIX heures A. M., et TROIS heures P. M.

A SIX heures P. M., pour QUÉBEC.

A NEUF heures A. M., pour BYTOWN, KINGSTON, BELLEVILLE, TORONTO, HAMILTON, STE. CATHERINES, LONDON et WINDSOR.

D. DEFOREST, Agent.
53, Grande Rue St. Jacques.

6 juil. aa—61

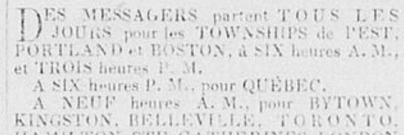

GRAND TRONC DE CHEMIN DE FER

Section de Quebec et Richmond.

SOUMISSIONS POUR FERBLANC.

DES Soumissions pour fournir le FERBLANC, et pour COUVRIR en Ferblanc le Toit d'une Maison d'Engin, (l'environ 220 pds carrés), à RICHMOND, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain, le 13 courant.

JAMES REEKIE,
Agent.

Bureau des Contracteurs,
Tibbit's Cove,
Québec, 3 juillet 1854. c—71

CHEMIN DE FER DU CHAMPLAIN ET DU ST. LAURENT.

AVIS.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEMI-ANNUELLE des ACTIONNAIRES de la Compagnie du Chemin de Fer du Champlain et St. Laurent, aura lieu au Bureau de la Compagnie, à Montréal, LUNDI, le 17 courant, à MIDI.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

4 juil. 70

LITERATURE EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE

J. BTE. ROLLAND.

Sermons de Legris Duval prédicateur ordinaire du roi, précédés de sa vie par M. le Cardinal de Bausset, 2 vols petit in 12 relié........ 7s 6d.

Sermons (*petits*) ou explication simple et familière du symbôle des apôtres, de l'Oraison dominicale, de la Salutation angélique, des Commandemens de Dieu et de l'Eglise, des Sacremens et des péchés capitaux ; par H. J. Thomas, chanoine pénitencier, 1 vol in 8. 6e édition revue et augmentée d'un sermon sur la grâce par Rohrbacher, relié.............. 5s.

Sermons pour les Avents, Carêmes, et fêtes de l'année tirés de l'Ecriture Sainte, des Conciles et des saints péres, par le Pere le Jeune, dit le Père aveugle, 9 vols in 8 broché...... 32s 6d.

Oraisons funèbres de Mascaron, de Bourdaloue et de Massillon, 1 fort vol in 8 illustré, toile mosaïque........................ 5s.

LITTERATURE, PROSE, ELOQUENCE.

Conférences et discours inédits, par Mgr. de Frassinous, évêque d'Hermopolis, 2 vols grand in 18 relié........................ 8s.

Le même broché........................ 6s.

Œuvres du Cardinal P. Piraud, sur les principaux objets de la sollicitude pastorale, 7 vols in 8o relié........................ 40s.

Le même broché,........................ 27s.

6 juil. 71

Corporation de Montreal.

SITUATION VACANTE.

LE délai dans lequel on recevra les applications pour la PLACE de CHEF de POLICE de cette Cité vacante par la résignation de C. O. ERMATINGER, écr., a été prolongé, par le Conseil, jusqu'au QUINZIEME jour de Juillet prochain.

Salaire, £200 par année.

J. P. SEXTON,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel de Ville,
Montréal, 17 juin 1854. 64

Corporation de Montreal.

Bureau du Tresorier de la Cite.

HOTEL-DE-VILLE,
Montréal, 28 juin 1854.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, que les LIVRES de COTISATION pour les QUARTIERS CENTRE et OUEST de cette Cité, pour l'année courante, sont Compilés et Filés dans le Bureau du soussigné ; et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER IMMÉDIATEMENT.

Si quelqu'un se considérait lésé par la cotisation de sa propriété, fonciere ou personnelle, il sera compétent, durant trois semaines après cette date, de faire une application par écrit, adressée au Comité, chargé de réduire les surcharges, accompagné des beaux et autres pièces justificatives.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

1er juil. i—69

A VENDRE.

RAISIN NOIR de TURQUIE, en boites
Porter XX de Dublin, en grands quarts
Indigo de Madras, ex *John Bull*
Verres à Châssis, 7x9 à 44x30
Moutarde, en pots et bouteilles de 8 et de 16 onces
Gingembre moulu, en ferblanc
Empois breveté, en paquets de 2 et 4 onces
Mines de plomb, en paquets de 2 et 4 onces
Biscuits à Vins mêlés, en étain.

FORBES ET CIE.

4 juillet. am—70

DESINFECTANTS.

SOLUTION de CHLORIDE de ZINC CONCENTRÉ FLUIDE ; de LEDOYEN CHLORIDE de CHAUX de TENNANT VINAIGRE des QUATRE VOLEURS, etc. Ces fluides sont en bouteilles, avec l'entière direction pour s'en servir, à vendre par

ALFRED SAVAGE ET CIE.

BELLES EPONGES à Bains, venant d'arriver.

ALFRED SAVAGE ET CIE.

JUS de CITRON, à vendre par

ALFRED SAVAGE ET CIE.,
Chimistes, près le Palais de Justice

1er juil. aa—125

ON DEMANDE pour la Municipalité Scolaire du COTEAU LANDING Paroisse de St. Zotique, un INSTITUTEUR DIPLOMÉ, pouvant enseigner le Français, et s'il pouvait enseigner l'Anglais il serait préféré.

S'adresser par lettre à
OLIVIER F. PRIEUR.
Sect.-Trésorier M. S. C. Landing.

17 juin. am—64

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses Amis et au Public qu'il a

COMMENCE DES AFFAIRES

COMME

CHIMISTE ET PHARMACIEN

ET COMMERÇANT GENERAL EN

Medecines Patentees, Parfums, Marinades et SAUCES, PEIGNES, BROSSES, &c.,

Vis-à-vis le Magasin de MM.
MORRISON, CAMERON ET EMPEY,

Rue Notre-Dame, (Ouest,)

Et d'après une expérience de plus de vingt-cinq ans, dans cette ligne, *dont les cinq dernières années ont été passées au Medical Hall de cette ville*, il espère par une stricte attention et en ayant les

Meilleurs qualités de Drogues, &c.,

De mériter une part du patronage public.

JOHN GARDNER.

1er juil. f—69

Vente par Autorite de Justice.

SERONT vendus par Autorité de Justice à la porte de l'Eglise Paroissiale de la paroisse St. Pierre de Sorel, dans le district de Montréal, DIMANCHE, le SEIZIÈME jour de JUILLET prochain, à l'issue du Service Divin du matin, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, les **IMMEUBLES** suivants dépendant de la succession vacante de feue Dame ANN TUCKER *alias* ANN KITTSON, veuve de feu GEORGE KITTSON, en son vivant Gentilhomme de la cité de Montréal, savoir :

1o. UN TERRAIN situé dans le Bourg de William Henry, dans la Seigneurie de Sorel, de la contenance de soixante-six pieds de front sur cent-vingt pieds de profondeur, faisant partie des lots numéros trois et quatre, tenant devant a la rue Augusta, en profondeur au lot numéro cinq, d'un côté à partie des lots numéros trois et quatre, et d'autre côté a King Street, sans bâtisses.

2o. UNE TERRE située au Nord de la Seconde Riviere Pot au Beurre, dans la paroisse et Seigneurie de Sorel, connue par le numéro neuf, de la contenance de trois arpents de front sur vingt de profondeur, tenant devant a la dite riviere, en profondeur a des Terres concédées, d'un côté au lot numéro dix de Louis Tucker ou ses représentants, d'autre côté au lot numéro huit de Louis Tucker, ou ses représentants, avec une MAISON et une Grange dessus construites ; sujette la dite terre et dépendances à la jouissance et usufruit d'icelles, par Catherine Plourde veuve de feu Charles Lambert dit St. Aubin, résidente en la dite paroisse de Sorel ; et ce la vie durant de cette derniere, suivant acte à cet effet, reçu devant Mtre Rolland et confrère, notaires, en date du 13 Octobre, mil huit cent trente-un.

3o. UN EMPLACEMENT situé dans le Bourg de William Henry en la dite Seigneurie de Sorel, enclavé dans une terre connue par le numéro vingt-quatre, appartenant ci-devant à la fabrique de la paroisse de Sorel, et maintenant à John Jones, écr., de la contenance, le dit morceau de terre, de soixante-dix pieds de front sur la profondeur qu'il y a à prendre par devant au chemin de ligne qui mène du Bourg de William Henry à la concession du Pot au Beurre à aller aboutir par derrière à un ruisseau nommé Ruisseau du Moulin, joignant d'un côté à la propriété d'Antoine Dehay dit St. Cyre, et d'autre côté à celle de Philibert Rousseau, avec une MAISON en bois dessus érigée.

4o. UN TERRAIN situé dans le Bourg de William Henry susdit, dans la dite seigneurie de Sorel, et formant la juste moitié des lots numéros trois et quatre, de la contenance de soixante-six pieds de front sur cent-vingt pieds de profondeur, tenant devant à la rue Augusta, en profondeur au lot numéro cinq, d'un côté au lot numéro vingt-cinq possédé par J. Lamère et autres, et de l'autre côté à partie des lots numéro trois et quatre, susmentionné ; sujet le dit terrain en faveur de Jemima Julia Kittson et les représentants de feu Simon Paul Hue dit Cournoyer *alias* Simon Paulet son époux, aux termes et durant l'espace de temps spécifié en un certain bail emphytéotique fait par la dite feue Ann Tucker *alias* Ann Kittson, en leur faveur, en date du 29 Janvier mil huit cent trente-six et reçu devant Mtre Desrosiers et confrère Notaires l'espace de quatre vingt-dix neuf années à compter de la date portée au dit bail, et ce pour et moyennant une rente annuelle de six livres courant par année pendant toute la durée du dit bail.

On pourra connaître toutes les particularités et les conditions en s'adressant à ALEXANDER KITTSON, marchand de la paroisse de Bertuier, dans le district de Montréal, curateur dûment élu à la dite succession vacante ou au Notaire soussigné en son Etude à Sorel, et elles seront dûment annoncées au temps de la vente.

JOHN GEORGE. CRÉBASSA,
Notaire.

Sorel, 24 juin 1854. c—68

MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE

FONCTIONNANT D'ELLES-MEME

ET AUTRES.

LE Soussigné a en mains TRENTE-DEUX MACHINES A FAIRE DE LA BRIQUE avec des MOULINS à GLAISE et des MOULES complets, pour VINGT-CINQ LOUIS chacune, et des MACHINES à FAIRE de la BRIQUE, FONCTIONNANT D'ELLES-MEME, avec des MOULINS à GLAISE y adaptés et des MOULES, complètes, pour SOIXANTE-QUINZE LOUIS chacune. Les Machines ci-dessus seront garanties pour bien fonctionner, et peuvent être achetées à SIX MOIS de CRÉDIT, ou avec escompte pour ARGENT COMPTANT.

Pour plus amples détails, s'adresser, par lettre ou autrement, à

P. BAWDEN, JR.,
Briquerie de St. Neot, Montréal,
Ou à A. BAWDEN, Briquetier, Hamilton, H.-C

26 janv. aa—27

LAMOTHE & FRERE,

No. 202, Rue St. Paul,

MONTREAL.

ATTENDU journellement de la célèbre maison MOET ET CHANDON, Epernay, par le vaisseau *PARAGON*.

Leur Champagne fameux—

GRAND VIN d'Angleterre, en caisses
FLEUR de SILLERY, en paniers.

De Henkell et Cie., Mayence, par le vaisseau *Valleyfield*.

VINS DU RHIN, MOZELLE et HOCKS Mousseux.

De MM. Focke et Brandenburg, Bordeaux, par le vaisseau *Eaglet*.

VINS CLARETS de toutes sortes, en bouteilles, bariques et quarts de Barique.

De MM. Hultskam, Zoon et Molyn, Rotterdam. Cordiaux de la meilleure qualité.

Meilleures marques de Brandies, 42, 45, 48, 50, 51, Madeire, Sherry, Port, Canary, Madeire de Sicile, Port de Bourgogne, Malaga, etc.

Aussi, un assortiment généra d'EPICERIES en magasin et attendu journellement.

16 mai. aa—51

W. F. BANKS,

COIFFEUR, PERRUQUIER ET PARFUMEUR.

(Ci-devant Assistant de J. R. BOYCE,)

A COMMENCÉ DES AFFAIRES au No. 1, Grande Rue St. Jacques, à une porte de la rue McGill, et espère par son attention recevoir une part du patronage public.

10 juin. cm—61

VENTES PAR ENCAN.

PAR J. D. BERNARD ET CIE.

Vente des Assureurs.

DEMAIN.

AUX Magasins de MM. BOIVIN ET LEMAY, 168, rue St. Paul, DEMAIN MATIN (Mercredi), il sera vendu par encan pour le compte des Assureurs ou autres concernés—

L. B.
St. H. § 154—1 brl Ferronnerie assortie
1 " do do

Endommagées durant le voyage d'importation ex-*Niagara*, de Liverpool.

Vente à DIX heures.

J. D. BERNARD ET CIE.,
Encanteurs.

13 juil. 74

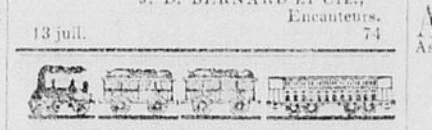

1854 LIGNE CENTRAL VERMONT 1854

ROUTE DE LA MALLE

ANGLAISE ET AMERICAINE

Du Nord et de l'Ouest.

DEPUIS et après le 5 Juin 1854, les Train font le service comme suit :

Allant Nord et Ouest.

PARTENT DE BOSTON à 7½h. A. M., arrivent à Burlington à 5½, Rouse's Point à 7, Montréal à 9, et Ogdensbourg à 11½h. P. M.

PARTENT DE BOSTON à Midi, New-York à 8h. A. M., couchent à Montpellier, Vt. et arrivent à Burlington à 6,40, Rouse's Point à 8, Montréal à 10 A. M., et Ogdensbourg à 1h P. M., le lendemain.

Allant Est et Sud.

PARTENT DE ROUSE'S POINT à 8h A. M., et à 3 et 7 P. M., en relation avec les Trains de Montréal et Ogdensbourg, et arrivent à Boston et New-York LE MEME JOUR par les Trains de 8h A. M., et le lendemain par les Trains de 3 et 7 heures.

Pour plus amples informations et les BILLETS, s'adresser à PAUL MONDOU et T. HOLT, Agents, au Bureau, No. 64, Rue des Commissaires, Montréal.

☞ Trains de Frêt tous les jours.

JAMES MOORE,
Surintendant C. F. C. V.

17 juin. aa—64

CHEMIN DE FER DE

MONTREAL ET NEW-YORK.

NOUVEAUX ARRANGEMENTS.

DEPUIS et après LUNDI, 12 Juin, et jusqu'à avis contraire, le Train pour HEMMINGFORD et les Stations intermédiaires partira du Dépôt, rue Bonaventure, à 5½h. P. M., et partira de Hemmingford pour Montréal à 6h. A. M.

Trains entre Montréal et Lachine comme suit :

DE LACHINE.	DE MONTRÉAL.
7.00 A. M.	8.30 A. M.
10.00 "	10.30 "
12.00 M.	12.30 P. M.
4.00 P. M.	4.45 "
5.30 "	6.00 "

où à l'arrivée du steamer *Lady Simpson*.

Les Passagers pour BYTOWN et l'OTTAWA, prennent le Train de 7h A. M. de Montréal.

Les Trains n'iront pas plus loin, au Sud, que Hemmingford.

ANDREW ROUGH, Agent.

10 juin. 61

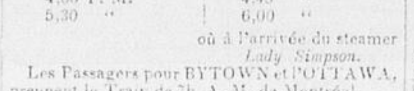

CHEMIN DE FER DU

CHAMPLAIN ET DU ST.-LAURENT.

NOUVEL ARRANGEMENT.

DEPUIS et après LUNDI, le 9 Mai, le steamer *Iron Duke* partira de Montréal, transportant les Passagers de PREMIÈRE CLASSE SEULEMENT, pour joindre les Trains de ROUSE'S POINT, à 6h A. M. et à 5½ P. M ; et aussi à 1h P. M. avec les Passagers de SECONDE CLASSE SEULEMENT, se joignant à Rouse's Point avec les Steamers du Lac Champlain et les Chemins de Fer de Boston, New-York et Ogdensbourgh.

Les Passagers du Train du matin arrivent à New-York et Boston le même soir, et à Ogdensbourg peu après midi. Ceux du Train du soir arrivent à Ogdensbourg le même soir, et à New-York et Boston le lendemain vers midi.

On peut avoir toute information au bureau du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent, porte *centre* de Mullin's Buildings, Rue des Commissaires, vis-à-vis le quai des steamboats de Québec.

W. A. MERRY,
Secrétaire.

11 mai. aa—97

CHEMIN DE FER DE

MONTREAL ET BYTOWN.

AVIS est par le présent donné qu'une MAPPE ou PLAN de la LOCALISATION de la SECTION du CHEMIN DE FER de MONTRÉAL et BYTOWN, s'étendant depuis la BAIE HOCHELAGA à la VILLE de BYTOWN, dans le Haut-Canada, ainsi que les LIVRES de RÉFÉRENCE relativement à icelle, ont été examinés et certifiés par le Commissaire des Terres de la Couronne, la personne remplissant les devoirs ci-devant assignés à l'Inspecteur-Général, en conformité à la loi, et que le dit Commissaire a déposé des copies de la dite Mappe ou Plan, et des Livres de Référence, respectivement, dans les différents Bureaux ci-dessous mentionnés, comme suit, savoir :

Dans le Bureau du Secrétaire Provincial, dans la Cité de Québec, le Treizième jour de Mai.

Et dans le Bureau du Greffier de la Paix, dans la Cité de Montréal, le Treizième jour de Mai.

Et aussi, qu'il a délivré à la dite Compagnie une copie de la dite Mappe ou Plan, et des dits Livres de Référence, ainsi examinés et certifiés comme il est dit ci-dessus, et que ces Copies sont déposées au Bureau de son Secrétaire, dans la Cité de Montréal.

SYDNEY BELLINGHAM,
Sec. C. C. F. M. et B.

20 mai. 53

BEURRE—
20 tinettes Nouveau, des Townships de l'Est
A Vendre par
JAMES TORRANCE.

HUILES—d'Olive, en bcts et qrt brl
Huile de Loup Marin—100 brl pâle
Do de Morue— 75 brl
A Vendre par
JAMES TORRANCE.

SEL À FLOT—
5,000 minots Sel Liverpool
—ET EN MAGASIN—
500 brl Sel Liverpool
300 sacs Sel Fin
A Vendre par
JAMES TORRANCE.

13 juin. aa—59

ESSENCE NEUTRE PURE.

63, PAR CENT. O. P.

LE Soussigné est prêt à recevoir des Ordres pour la livraison d'ESSENCE NEUTRE PURE (*Pure Neutral Spirit*) en Douane ou Droits payes, de Manufacture Américaine, et garantie 63 O. P, par l'Hydromètre de SYKES.

Des échantillons peuvent être vus à mon Bureau.

JOSEPH ROGERSON,
Rue St. François-Xavier,
Vis-à-vis *Union Buildings*.

22 juin. am—66

D. H. WARREN, Fabricant de BALANCES BREVETÉES, No. 40, Rue McGill, Montréal.

1er juin. aa—57

VENTES PAR ENCAN.

PAR BENNING ET BARSALOU.

VENTE DES ASSUREURS.

CE MATIN.

AU "Thistle Carling Shed," CE MATIN (Jeudi), il sera vendu par ordre de MM. THOMSON ET MINCHIN—

5 paniers Faïence et Poterie.

Vente à DIX heures.

74 BENNING ET BARSALOU.

Ferronnerie Endommagee.

DEMAIN.

AUX Magasins des Soussignés, DEMAIN (Vendredi), il sera vendu pour le compte des Assureurs ou autres concernés—

18 brls Ferronnerie
1 panier Vis
3 brls Fusils
1 do Noir de Fumée
13 paquets Bêches
11 do Pelles
1 lot d'Etoupes

Endommagées durant l'importation.

Vente à DIX heures.

74 BENNING ET BARSALOU.

Avis Public.

AUNE Assemblée des Créanciers de JOHN ALLO, tenue à la Maison d'Audience, le 23 courant, devant le Juge GUY, les soussignés furent dument nommés CURATEURS CONJOINTS.

Toutes personnes ayant des reclamations contre la succession ci-dessus, sont priées de les envoyer à M. G. W. WARNER, rue St. François-Xavier ; et toutes personnes endettées envers cette succession, sont priées de le régler sans délai.

GEORGE W. WARNER,
EDWIN N. BOSTWICK,

27 juin. 68

OUTILS DE MACHINISTES.

TOURS de différentes grandeurs, avec ou sans Ciseaux coupant en Vis,
MACHINES à POLIR le FER, diverses grandeurs,
SCROLL CHUCKS, diverses grandeurs,
MACHINES à PERCER VERTICALEMENT
LIMES à MACHINES, article supérieur

—AUSSI—

Fer brut, Coak Newcastle, Briques à feu
Tourbes, Charbon de Smith, etc., etc.,

A vendre à la Fonderie de la Cité, rue de la Reine, Griffintown.

C. P. LADD,

27 juin. cm—68

NOUVEAU MAGASIN DE NOUVEAUTES,

No. 60, Rue Bleury

ENTRE LES RUES ST. BERNARD ET ST. GERMAIN,

Près du Collège des Jésuites.

LE Soussigné aura toujours un assortiment nouveau de MARCHANDISES SÈCHES de GOUT et d'ETAPE, qu'il offrira aux plus bas prix rémunératifs, pour ARGENT COMPTANT.

MALCOLM McKECHNIE.

8 juin. cm—60

NOUVEAU MAGASIN

DE

FERRONNERIE, QUINCAILLERIE ET COUTELLERIE, ETC.

LES Soussignés informent leurs Amis et le Public en général qu'ils ONT OUVERT leur Magasin au No. 168, RUE ST. PAUL, et 48, RUE DES COMMISSAIRES.

Ils ont reçu une partie de leur assortiment par les navires *America* et *City of Manchester*, et ils reçoivent maintenant par les navires suivants qui sont dans le port, *Yanikale, Home, British Empire, Thomas, Valleyfield*, leur assortiment de FER Ecossais et Anglais, FEUILLARD, TOLE FERBLANC, et ils attendent par le navire *Star in the East*, venant d'Allemagne, une quantité de VITRES de toutes dimensions, depuis 6½ x 7½ à 30 x 40 pouces. Le tout a été choisi sur les marchés étrangers par l'un des associés.

Ils auront dans quelques jours un grand assortiment de LIVRES de PRIÈRES et autres, ainsi qu'un assortiment d'IMAGES (sujets religieux) qui leur est arrivé au port de Québec par le navire *Paragon*, venant du Havre.

BOIVIN ET LEMAY.

8 juin. cm—60

J. B. SENECAL,

TRÈS reconnaissant de l'encouragement libéral qu'il a obtenu de ses nombreuses pratiques depuis qu'il est établi en cette ville, saisi cette occasion pour les informer qu'il a fait de grandes améliorations dans son établissement, et qu'il a constamment en mains un assortiment des mieux finis de Harnois, Brides, Selles, et Selles pour Dames, Colliers, Anglais, Ecossais, Canadiens, etc., etc., qu'il disposera à des prix très réduits. Vu que le personnel de sa boutique se compose en ce qu'il y a de meilleurs ouvriers en ce pays, il ôse se flatter que son ouvrage ne cedera en rien aux meilleurs ouvrages importés des grandes villes d'Europe. Il invite en conséquence ses concitoyens à venir visiter son établissement.

13 juin. am—62

Cours de Litterature

FRANÇAISE ET DE DÉCLAMATION.

A la sollicitation d'un grand nombre de ses anciens élèves, M. F. PRUD'HOMME se propose de donner un Cours de Littérature Française et de Déclamation, dans la Salle de l'Institut-Canadien, s'il rencontre un encouragement suffisant.

Le cours qui suivra devra durer trois mois et comprendre vingt-quatre leçons, et commencera aussitôt que les listes de souscription mises en circulation seront remplies. Prix du Cours, $2.

Des leçons particulières seront données à d'autres conditions à ceux qui voudraient en prendre.

Des listes de souscription sont déposées dans les Salles de l'Institut-Canadien, et à la Librairie de MM. Fabre et Gravel.

24 juin. 67

COMPETITION DEFIEE.

JOSEPH BLACKHALL,

Fabricant de Livres Blancs, Rayeur de Papier, et Relieur General,

No 38, *Grande rue St. Jacques, près la rue Bleury.*

LE Soussigné ayant obtenu son assortiment de LIVRES DE COMPTES, etc., pour Argent Comptant, et aux prix d'Encan, en disposera à des PRIX PLUS BAS qu'aucun autre dans cette branche.

N. B.—Livres de Comptes RAYÉS et RELIÉS à Ordre—garantis des meilleurs matériaux et main-d'œuvre, et aux plus bas prix rénumératifs.

22 juin. am—66

MARCHANDISES ENDOMMAGEES

A BIEN BAS PRIX

TEL QUE

DRAPS, COTONS, SOIES, &C.,

AU MAGASIN

COIN DES RUES ST. LAURENT ET CRAIG.

LIMOGES ET DESROCHERS.

13 juin. aa—39

DRAPS D'ETE, &C.

LE Soussigné VIENT de RECEVOIR un Assortiment Etendu de Doeskin d'Eté, Tweeds, Angola, Milton et Vénitiens, pour le commerce de la ville

Aussi—Gants de Kid Blancs, Noirs et Couleur.

JOHN DOUGALL.

EFFETS DE CORDONNIERS.

UN AUTRE ENVOI de Tavelle Elastique en Soie, diverses largeurs, Soie pour Machines à Coudre, Satin Noir, Lilas et Orange, Lastings et Cachemirettes.

JOHN DOUGALL,
255, rue St. Paul.

10 juin. aa—22

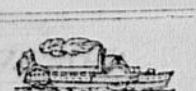

Pour Port Louis, St. Anicet.
CÔTEAU DU LAC, LANCASTER, DUNDEE ET CORNWALL.

LE Steamer RICHELIEU, Capt. DUNCAN, durant la Saison actuelle, partira du Bassin du Canal, au Pied de la rue McGill, pour les Ports ci-dessus, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 2h. P. M., et de LACHINE à l'arrivée des Chars de 6h.
Pour Frêt ou Passage, s'adresser à CAMPBELL ET WILLIAMSON, Au pied de la rue McGill. Ou à EWEN McLENNAN, Bâtisses de Young, rue McGill.
3 juin. bm—58

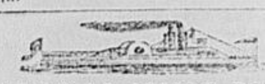

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.
La Ligne la plus prompte et la Route la plus Directe de TORONTO, HAMILTON, LONDON, DÉTROIT, CHICAGO ET MILWAUKIE.

VOICI les arrangements pris pour la Saison par cette magnifique ligne:
LIGNE DU FLEUVE:
COMPOSÉE DES SUPERBES STEAMERS,
New-Era, Capt. P. G. Chrysler; *St. Lawrence*, Capt. Howard; *Lord Elgin*, Capt. P. Milloy; *Ottawa*, Capt. Putnam; laissant le bassin du Canal, à Montréal, tous les jours à NEUF heures A. M., et Lachine, à l'arrivée du Train de MIDI venant de Montréal, (excepté les dimanches, jour auquel ils partiront à l'arrivée du Train de DIX heures,) touchant aux ports intermédiares, arrivant à Kingston de bonne heure le lendemain pour rencontrer les magnifiques
STEAMERS DU LAC ONTARIO
Passport, Capt. Harbottle; *Arabian*, Capt. Colcleugh; *Magnet*, Capt. Towby; allant à Cobourg, Port Hope, Toronto et Hamilton, où ils se relient au chemin de fer le Great Western, pour London, Chatham, Windsor, Détroit, Chicago, Milwaukie et tous les ports du lac Michigan, et à Lewiston, pour les chutes de Niagara, Buffalo et tous les ports du lac Erié.
AUX TOURISTES.
Cette ligne offre le transport le plus agréable, le plus confortable et le plus prompt.
Les steamers sont pourvus de SALONS élégamment meublés et Cabines Privées;—ils passent à travers la scène magique du lac aux Milles Iles durant le jour. Sous le rapport de la vitesse ils sont sans rivaux.
Aux Familles Emigrant vers l'Ouest, (soit au Canada Ouest, soit aux Etats de l'Ouest) cette ligne possède des avantages sans pareils. Comme les steamers arrivent directement au dépôt du chemin de fer Great Western, à Hamilton, ils sauvent l'inconvénient de deux changements de bord et de 24 heures.
PASSAGE JUSQU'A CHICAGO EN 64 HEURES.
On peut se procurer des billets de C. F. MUCKLE, aux hôtels; à bord des steamers; ou au bureau, 40, rue McGill.
A. MILLOY, Agent.
10 juin. 61

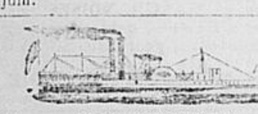

1854. TRANSPORT. 1854.
DE QUEBEC ET MONTREAL A BYTOWN ET CANAL RIDEAU!

LE Soussigné ayant, en addition à ses moyens de Transport, acheté ceux de MM. BARNUM ET WALKER, est MAINTENANT PRET à TRANSPORTER toute propriété confiée à ses soins avec Célérité et Sureté, de et aux Ports ci-dessus, et il peut dire avec confiance que ses Facilités de Transport entre les Ports ci-dessus nommés sont égales, sinon supérieures à celles d'aucune autre personne engagée dans ce Commerce.
Il a aussi fait des arrangements pour le Transport de toutes sortes de Propriétés à et de QUEBEC à tous les PORTS du LAC CHAMPLAIN, BOSTON, TROY, ALBANY et NEW-YORK. Le Stock est composé des Steamers *Lily, Alert, Leeds, Saint George, Britannia*, et de VINGT-QUATRE BARGES.
M. K. DICKINSON, Bureau, Bassin du Canal, Montréal.
AGENTS—WM. ROSS, Montréal,
C. CARLETON, Bytown.
WM. DOUSLEY, Port Elmesly, Canal Rideau.
JAS. WALKER, Québec.
23 mai. fm—54

LIGNE DIRECTE.
1854. 1854.

HOLCOMB & HENDERSON,
(*Successeurs de MacPherson, Crane et Cie.*)
KINGSTON, TORONTO, HAMILTON ET PORT STANLEY.
HENDERSON & HOLCOMB,
QUEBEC ET MONTREAL.

LES Soussignés ont adoptés les ARRANGEMENTS suivans pour la prochaine saison de Navigation:—
Ligne du Lac Ontario.
Les Steamers de première classe—
HURON, Capt. D. WELLS,
GEORGE MOFFATT, Capt. F. G. Twitchell,
REINDEER, Capt. McGRATH,
SCOTLAND, Capt. GEO. PATTERSON,
—ET—
Les Goëlettes GOVERNOR, CALIFORNIA et PREMIER, pour faire le trajet régulièremen entre MOTREAL, TORONTO et HAMILTON arrêtant aux Ports intermédiaires.
Ligne du Lac Erie.
Le commode Steamer WESTERN MILLER, Capt. JOHN SUGHRUE, pour faire le trajet régulièrement entre Montréal, Port Stanley et les Ports intermédiaires.
Ligne de la Riviere.
Le puissant Bateau remorqueur PORCUPINE, et six Barges de première classe, pour faire le trajet entre Québec, Montréal et Kingston.
Pour Frêt, ou plus amples informations, s'adresser comme ci-dessus.
HENDERSON ET HOLCOMB.
22 avril. 41

Composition pour Toiture
A L'ÉPREUVE DE L'EAU ET DU FEU
De Warren.

S. M. & C. M. WARREN, Cincinnati, Ohio.
C. M. & H. M. WARREN, St. Louis, Mis.
WARREN & FRERE, Buffalo, N.-Y.
WARREN & BURNHAM, Philadelphie, Pen.
C. M. WARREN & CIE., Baltimore.

VU les demandes croissantes pour cette COMPOSITION de plus en plus populaire, qui est reconnue pour posséder à un plus haut degré qu'aucune autre Composition pour Toiture les qualités inestimables du *Bon marché, de la durée et de la sûreté contre l'action des Eléments*, nous avons été obligés de doubler, et davantage, la capacité de nos manufactures, et nous sommes maintenant prêts à exécuter tous les ordres qu'on voudra bien nous adresser. Nous sommes prêts à prendre des CONTRATS pour faire les TOITS dans aucune partie du pays. Des échantillons des matériaux peuvent être vus, et toutes les informations données, à notre Bureau, sur la Place d'Armes.
C. M. WARREN ET CIE.
26 mai. cm—55

Avis Public
TOUS ceux qui doivent à la Succession de feu JAMES MEGORIAN, Savonnier, de Montréal, ou qui ont des réclamations contre elle, sont requis de payer, ou de faire connaitre leurs réclamations sans délai, à MME VEUVE M'EGORIAN et à FRANÇIS MACDONNELL, Inspecteur des Provisions, rue des Sœurs-Grises,—Montréal,—Tuteurs-conjoints des Héritiers Megorian; ou au Notaire soussigné,—coin des Petites rues St. Jacques et St. Gabriel
C. F. PAPINEAU, N. P.
10 juin. bm—61

AUX SERVANTES.
ON A BESOIN, au BUREAU D'ENREGISTREMENT de MME BELL, au coin de la Rue Craig et du Marché à Foin, de plusieurs servantes de bon caractère.
28 juillet. aa—76

A. TELLIER & Cie.
IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS.

ANNONCENT à MM. les Marchands de Montréal et des Campagnes, qu'ils OUVRIRONT, le 1er Mai prochain, un Magasin, Rue St. Paul, Nos. **158, 160** et **162**, dans la maison ci-devant occupée par M. FERDINAND PERRIN.
Ils recevront par les premiers arrivages un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES choisies par M. A. Tellier lui même sur les différens Marchés d'Europe. Les conditions des ventes seront aussi libérales que celles d'aucune autre maison de Montréal
20 avril. aa—40

J. E. LAFOND,
117, RUE NOTRE-DAME 117, COIN DE LA RUE SAINT-LAMBERT.

A maintenant en mains, et à Vendre, un Assortiment Choisi des DERNIÈRES MODES de
Chapeaux de paille
ET
Marchandises Françaises de Fantaisie, qu'il est prêt à Vendre aux plus Bas Prix de Détail. Il recevra aussi par les premiers Vaisseaux, son approvisionnement de *NOUVEAUTES PARISIENNES*, qui ont été choisies avec grand soin par les Agents en Europe.
On peut être certain que ces Marchandises sont des plus belles qualités, et les PRIX à l'Etablissement ci-dessus seront trouvés BIEN PLUS BAS que ceux de Maisons semblables dans le Commerce.
☞ Une visite est respectueusement sollicitée.
20 mai. aa—53

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.
H. CHAPUT,
106, RUE ST. PAUL,
Maison de M. Jos. Roy,

VIENT de recevoir un assortiment complet de Marchandises Nouvelles, telles que—

Cashmire à Robe	Parasols
Mousseline de Laine	Corsets
Orléans imprimé	Rubans
Indiennes	Fleurs
Mousseline	Broderies
Cobourg	Flanelle
Orléans	Coton à Drap
Barège	Toile à Drap
Soieries	Toile d'Irlande
Châles	Draps
Mouchoirs de Poche	Casimire
Gants.	Patrons de Vestes, etc.

Pour ARGENT COMPTANT seulement.
☞ POINT DE SECOND PRIX.
26 mai. 55

NOUVEAU MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.
DOYON ET TOURVILLE,
Ouvriront leur Nouveau Magasin au No. 210, RUE NOTRE-DAME,
3ème Porte de la rue McGill.

LUNDI, le 22 du courant, avec un assortiment complet de—

Cachemire à Robe	Parasols
Mousseline de Laine	Corsets
Orléans imprimé	Rubans
Indiennes	Fleurs
Mousselines	Broderies
Cobourg	Flanelles
Orléans	Coton à Drap
Barège	Toile à Drap
Soiries	Toile d'Irlande
Châles	Draps
Mouchoirs de poche	Casimire
Gants	Patrons de vestes, etc.

POUR ARGENT COMPTANT seulement.
☞ POINT DE SECOND PRIX.
18 mai. 52

COUVERTURES EN ARDOISE.
COUVERTURES EN ARDOISE faites dans aucune partie du Canada et garanties; VIEILLES COUVERTURES REPARÉES.
Toutes communications promptement exécutées. S'adresser à RACICOT ET LAURENT, No. 20, Grande Rue St. Laurent.
30 mai. cm—56

J. BUXTON,
Daguerréotypiste, Rue Notre-Dame.
AYANT remis à neuf à grands frais l'Etablissement ci-devant occupé par M. Smith, est maintenant prêt à prendre les MINIATURES et les PORTRAITS avec le plus grand Art, ainsi que beaucoup de ceux qui ont visité ses Salles peuvent l'attester. Les Dames et Messieurs sont priés d'aller au No. 208, rue Notre-Dame, à trois portes de la rue McGill, et au-dessus de l'imprimerie du *Commercial Advertiser*.
3 juin. fs—58

LIBRAIRIE & RELIURE DE ZEPHIRIN CHAPELEAU,
Au coin des rues Notre-Dame et St. Vincent.
TOUTES sortes de Livres de Prières ou d'Histoire; Livres, Papiers, etc., en usage dans les Ecoles Chrétiennes, Crucifix, Statues, etc., etc., enfin tout ce qu'on trouve dans une librairie.
M. Z. CHAPELEAU se charge de tous genres de reliures; le tout à des prix MODERES.
Z. CHAPELEAU.
21 mai. aa—47

ROY ET DUFORT,
PRÉSENTENT leurs remerciments aux pratiques qui les ont honoré jusqu'ici de leur bienveillant patronage, et annonçent à messieurs les Marchands qu'ils abandonnent le Commerce de Détail qu'ils ont jusqu'a ce jour fait marcher de pair avec leur commerce en Gros pour ne plus s'occuper que de cette dernière branche.
Les commerçants trouveront chez ROY ET DUFORT un Assortiment varié de Marchandises Anglaises, Françaises, Allemandes et Américaines, choisies avec le plus grand soin, par un des associés, dans ces différents pays.
Ils ont déjà reçu par les steamers de la Ligne Canadienne, une partie de leur importation, consistant surtout en Marchandises du printemps; et ils en recevront encore une grande partie à l'arrivée du vapeur *Cléopatra*, qu'on attend à Portland sous peu de jours.
En outre de l'assortiment général de Marchandises Sèches, ils tiendront une grande variété de TAPISSERIES, de FEUTRES et de CHAPEAUX de PAILLE, dans le dernier goût; et enfin une infinité de petits articles qui ne se trouvent pas généralement dans les Magasins de Marchandises Sèches et qui seront vendues aux mêmes conditions que celles-ci.
MESSIEURS les Marchands auront l'avantage, sans sortir de l'Etablissement, de se pourvoir d'ÉPICERIES chez
ROY ET FRERE,
MARCHANDS-EPICIERS,
EN GROS ET EN DETAIL,
dont le Magasin tient à celui de ROY ET DUFORT.
Les Messieurs du Clergé pourront se procurer chez ROY et FRÈRE les meilleures qualités de VINS, pour la Messe, importés directement de France. On y trouvera aussi les meilleurs VINS d'Espagne pour le même usage, ainsi qu'une quantité considérable de CIERGES de différentes grandeurs.
On espère que les pratiques auront lieu d'être satisfaites des attentions qui leur seront portées, de la qualité des articles vendus et des conditions des ventes.
15 avril. cm—38

ROBERT DEAN,
FABRICANT DE VALISES
DU PREMIER PRIX
174, RUE NOTRE-DAME, 174,
MONTREAL.
28 mai. fm—55

WILLIAM CARLISLE,
SCULPTEUR ET DOREUR,
(*Ci-devant du No 166, Rue Notre-Dame,*)
A L'HONNEUR d'informer ses Amis et le Public, qu'il a
RECOMMENCÉ SES AFFAIRES
Au No. 1, PLACE DES COMMISSAIRES.
22 juin. h—66

MONTRES ET BIJOUTERIES,
EN GROS ET EN DÉTAIL,
Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.
L. M. PREFONTAINE

A le plaisir d'annoncer à ses Amis et au Public, qu'il vient de recevoir des Etats-Unis et d'Europe, un assortiment étendu de MONTRES, HORLOGES et BIJOUTERIES.
—AUSSI—
Un fonds choisi de PARFUMERIES et d'OBJETS de FANTAISIE; et il offre le tout à tres BAS PRIX.
N. B.—Toutes sortes de Montres, Horloges et Bijoux Réparés avec soin et promptitude.
14 juin. aa—63

Avis aux Dames.
ETABLISSEMENT de MODES de MONTREAL, No. 162, RUE NOTRE-DAME.
MME ROBINSON ET DEMOISELLE,
ONT l'honneur d'informer leurs Pratiques, qu'elles ont reçu de New-York, les dernières Modes en CHAPEAUX et COIFFURES; les nouveaux et Elégans CHAPEAUX de l'IMPÉRATRICE EUGÉNIE pour Enfans; un assortiment splendide des CHAPEAUX de GOUT les plus riches; et COIFFURES d'une Nouvelle Mode en grande variété.
Les Etrangeres visitant la ville feront bien de les visiter et d'examiner leur Fonds.
Bas prix pour argent comptant seulement.
13 mai. ·m—50

IMPORTATIONS DU PRINTEMS
BRUNEAU & BERTRAND
REMERCIENT leurs nombreuses Pratiques pour l'encouragement très libéral qu'ils ont reçu jusqu'à ce jour, et ils prennent cette occasion d'avertir leurs Amis et le Public qu'ils recevront par les premiers arrivages un assortiment de
MARCHANDISES NOUVELLES
De Goût et d'Etape, dont ils disposeront à des prix modérés tant en Gros qu'en Détail.
Ils tiendront à leur ANCIEN MAGASIN
No. 107, Rue St. Paul, No. 107,
PRES LE MARCHE BONSECOURS,
En outre de leur fonds ordinaire de Soie, Mousselines, Orléans, Toiles, Indiennes, Cotons, Draps, Chapeaux, etc., etc.
UN ASSORTIMENT COMPLET DE
Casimires Noires et de Goût (nouveaux patrons)
Patrons de Vestes de Satin, Soie, etc., Blancs, de Couleur, etc.,
Chemises et Mouchoirs de toute espèce
Le tout de la meilleure qualité et de Patrons du dernier Goût.
—DE PLUS—
Une quantité de HARDES FAITES, telles que Blouses, Pantalons, Gilets, Vestes, etc., faites avec autant de soin que des Hardes de Commandes.

NOUVEL ETABLISSEMENT,
BRUNEAU & BERTRAND
Ouvriront dans la première semaine de Mai,
Un Nouveau Magasin,
Près l'Eglise des Récollets au
180½, Rue Notre-Dame, 180½,
Où ils auront à vendre un assortiment complet de MARCHANDISES SÈCHES de Goût et d'Etape, nouvellement importées et choisies avec soin.
—TEL QUE—
Polkas de Soie, Noirs et de Couleur
Peignoirs de Mousseline, Indienne
Habillements pour Enfans, assortis de grandeurs
Chemises d'Hommes, etc., etc.,
—AINSI QUE—
Châles de Cashmire, de Crêpe, etc.,
Fleurs Françaises, Rubans, etc.,
Chapeaux de Paille, etc,, etc.
Dont ils disposeront à des prix très réduits pour ARGENT COMPTANT.
La modicité des prix et la qualité supérieure des articles sont pour eux une garantie suffisante qu'ils continueront à recevoir du Public le même encouragement que par le passé.
22 avril. om—41

Champagnes,
EDOUARD MASSON
194, Rue St. Paul,
SEUL AGENT EN CANADA
POUR LES
Cachets Supérieurs de DELBECK et HELEGARD
Do do d'EUGÈNE CLIQUOTS
—AUSSI, EN MAINS,—
MOETS FLEUR de SILLERY
CARDINAL de RICHELIEU
HEIDSIECK, No. 1
16 mai. aa—23

GRAINES DE FLEURS FRAICHES.
LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir par le Steamer de la Malle Royale, plus de CINQ CENTS SORTES de GRAINES DE FLEURS CHOISIES. Les graines sont enveloppées et garanties. Sur envoi de 2s 6d, une Douzaine de papiers seront transmis *franco* à aucune partie de la province, et sur envoi de 5s, 25 papiers seront envoyés *franco*.
S. J. LYMAN et CIE.

TREFLE FRAIS.
7000 Livres GROS TREFLE HOLLANDAIS
1,100 Livres do do VERMONT
Dernières Sortes murissent avec le Mil.
4,500 Livres TREFLE DU HAUT-CANADA
—AUSSI—
Mil Tamisé, Luzerne, etc.
A Vendre par
S. J. LYMAN ET CIE.
Place d'Armes.
8 avril aa—146

Nouvelle Importation
DE MONTRES, BIJOUTERIES, COUTELLERIE FINE, ETC.
L. P. BOIVIN,

VIENT de recevoir par le vapeur *Sarah Sands*, plusieurs caisses de Marchandises Choisies par lui-même sur les principaux marchés d'Europe. Son nouvel assortiment se compose de
Montres d'Or et d'Argent, Suisses, Anglaises du plus haut fini et des goûts les plus nouveaux; ces Montres sont particulièrement recommandées au public; Chaînes longues et courtes de tous les patrons, Cachets, Clefs, Charmes, Médaillons, boites à Miniature, Portes-Cartes d'Argent, de Perles, etc., Bagues et Joncs de Fantaisie, Epinglettes, Epingles, Bracelets, Boutons de Chemises, aussi Vaisselle Plaquée, Chandeliers, Huiliers, etc., une riche collection d'objets en papier mâché, Marchandises de goût, etc.
Il attend prochainement un assortiment complet de Coutellerie, Canifs, Ciseaux et Rasoirs de la célèbre manufacture de Joseph Rogers, de Sheffield.
Le public est respectueusement prié de visiter son assortiment avant de faire ses achats ailleurs.
Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent, vis-à-vis le Nouveau Palais de Justice.
2 mai. 45

NEW-YORK.
DE LA MAISON D'ANNONCES GÉNÉRALES DE
VISSCHER & SCHELL,
80, *NASSAU STREET NEW-YORK.*

L'ESCALIER EN FER DE MILLER
EST PLUS LÉGER, PLUS FORT ET A 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QUE LES ANCIENS PLANS.
CETTE Réduction est causée parce que la balustrade et la rampe forment tout l'accompagnement des marches. Prix $1,50 à $5 par marche. Aussi les GRILLAGES EN FONTE de MILLER possèdent une nouvelle qualité pour le clôturage, savoir: celle de se conformer à toute espèce de terrain sans être préalablement préparé, ce qui en fait le meilleur Grillage pour les CIMETIÈRES, et toutes les autres places où le terrain est incliné; il est également bon pour un clôturage de niveaux, tel que pour MAISON, BALCONS, PARCS, etc. Prix, $1 par pied linéal, et plus.
Aussi, CLOTURE en PIQUET de FER TRAVAILLÉ de Miller, excellent article de clôturage en fer travaillé; son bon marché, sa durabilité et sa force seront apparentes en l'examinant—Prix, de 63 cents à $2 par pied linéal.
Aussi, LISSES INCLINÉES de MILLER, pour sortir les marchandises des caves, par lesquelles un homme peut sortir une balle de marchandises pesant 1000 lbs ou plus. Les censtantes demandes de ces lisses sont leur meilleur recommandation.—Prix, $30 et plus.
Et, l'ELÉVATOIRE VERTICAL de MILLER, en usage pour la même fin, et préféré par quelques-uns par ce qu'il n'occupe aucune place dans la cave. Prix, $125 et plus.
Aussi, Ouvrages en Fer dans toutes les branches, tel que GRILLES, CONTREVENTS, PORTES, CHASSIS, etc.
Manufacture, 26 West Broadway, N.-Y.
BENJAMIN F. MILLER,
23 fév. aa—17

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA Société ci-devant existant en cette ville sous les nom et raison de VANDAL ET GAGNIER, est de ce jour DISSOUTE par consentement mutuel; et toute créance dûe à et par la dite Société sera collectée et payée par H. J. VANDAL, qui est seul autorisé à donner quittance
H. J. VANDAL,
L. GAGNIER.
4 mai. 46

EN référence a l'annonce ci-dessus, le Soussigné, tout en remerciant ses pratiques et le public en général pour le généreux encouragement qu'il en a reçu, a l'honneur d'annoncer qu'il CONTINUERA les affaires AU MEME ENDROIT, et qu'il fera tout en son pouvoir pour mériter la continuation des affaires dont on l'a honoré jusqu'à ce jour.
H. J. VANDAL,
47, rue St. Paul.
4 mai. 46

CHANGEMENT DE DEMEURE.
Ferronneries, Quincailleries, &c.
THOMAS WILSON,
A TRANSPORTÉ son magasin de ferronneries, Quincailleries, etc., aux Nos. 117 et 119 de la même rue, deuxième bâtisse de la Place Jacques-Cartier à l'enseigne du Godendar, où il aura toujours en mains un grand assortiment de Ferronneries, des meilleurs marchés d'Angleterre, Ecosse, Allemagne et des Etats-Unis, dont il disposera à des prix très réduits.
16 mai. fm—51

Ouvrages en Ferblanc Tole et Zinc,
POSEUR DE GAZ ET FOURNAISES,
72, *RUE ST. LAURENT.*
S. BUTTERWORTH informe ses Amis et le Public qu'il a commencé des affaires dans les branches ci-dessus; et par une stricte attention à ses affaires, il espère mériter leurs faveurs.
N. B.—Un assortiment d'USTENSILES de CUISINE et CULINAIRES toujours en mains, ou faits à ordre.
Toutes sortes de Réparations faites sous le plus court délai, à prix modérés.
30 mai. cm—56

AVIS PARTICULIER
AUX
VOYAGEURS AMERICAINS
VISITANT MONTREAL.
L'ATTENTION des VOYAGEURS est très respectueusement attirée sur les GRANDES COMMODITÉS dont on peut jouir en s'ajournant à
L'HOTEL ST. NICOLAS
PAR F. P. LEVINE,
Place Jacques Cartier, Montreal,
Non seulement par sa proximité du Champ-de-Mars (où paradent les troupes), des principales Places d'Affaires, étant situé à moins de *cinq minutes de marche* des Banques, du Bureau de Poste, des Débarcadères de Bateaux à Vapeur, des Dépôts de Chemins de Fer, etc., etc., mais aussi comme étant un chez soi confortable pour les personnes en Affaires ou en Excursion de Plaisir.
LE ST. NICOLAS, érigé par JOSEPH ROY, Ecr., est, par l'Air et la Ventilation, sans rival, ayant sur le devant un Belvédère, spacieux, ayant vu sur un Quarré ouvert, planté d'Arbres, s'étendant de la Rivière au Champ-de-Mars, et se recommande pour cette raison au patronage du public.
DES VOITURES PRIVÉES sont attachées à cet Hôtel, avec des Conducteurs attentifs, pour la convenance des Hôtes qui désirent voir la ville et les Beaux Points de Vue qui l'environnent.
DES OMNIBUS, avec des Porteurs de Confiance, seront aux Débarcadères des Bateaux à Vapeur, et aux Dépôts de Chemins de Fer, pour transporter les Passagers, avec leurs Bagages, à et de l'Hôtel.
27 avril. 43

AVIS.
AUX CAPITALISTES ET AUTRES.
UNE RARE opportunité de placements avantageux dans la Ville Naissante de WILLIAM HENRY (Canada Est), et ses environs, est maintenant offerte et mérite attention. Toutes les PROPRIETÉS FONCIÈRES appartenant à la Succession de feue CATHERINE ROWSE, veuve Allen, comprenant, TREIZE Lots de Ville, SIX améliorés, tous situés dans le cœur de la Ville, et de huit à cinquante perches du Port. QUATRE Terres à Bois dans la concession de Hunterville, paroisse de Sorel, à neuf milles de la Ville et environ cinq milles de la Rivière Richelieu, très fortement boisées, première production, dans le voisinage de More. Et trois Terres, à Bois, dans la même concession, à environ sept milles et demi de la ville.
— AUSSI —
Un site à Moulin et Privilége d'Eau, sur la Rivière Richelieu, presque vis-à-vis la jonction des Chemins de Hunterville et St. Ours.
On peut obtenir de plus amples informations (si par lettre, franco.)
A Québec de DAVID McGEE, écr.
A Montréal de JAMES COURT, écr.
A Wm. Henry de J. G. CRÉBASSA, écr.
A Sorel de JAMES ALLEN, Exécuteur.
23 fév. fm—17

VAUXHALL SALOON.
CET Etablissement est situé sur la Rue St. Jacques, près de l'entrée du TATTERSALL, vis-à-vis l'ancien Bureau de Poste.
On y trouvera et tout temps, les MEILLEURES LIQUEURS, VINS de toute sorte,
Creme a la Glace,
LUNCHS, FROIDS, PATÉS, SAUCISSONS D'ITALIE, ETC.
☞ VENEZ, VOYEZ ET GOUTEZ! ☜
13 mai. 50

SEL A VENDRE.
3000 MINOTS GROS SEL DE LIVERPOOL
250 Poches " "
200 Quarts " "
Le Sel est net et de bonne qualité.
E. ET V. HUDON.
24 déc. 139

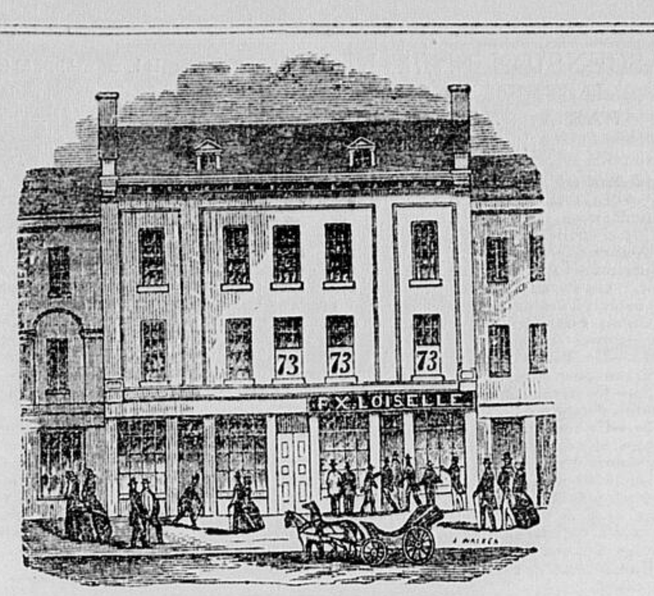

MAISON DE HARDES DU CANADA,
73, RUE McGILL,
EN GROS ET EN DETAIL.

LE Soussigné prévient ses nombreuses Pratiques et le Public en général, qu'il A REÇU et continue à recevoir tous les jours un assortiment étendu de MARCHANDISES d'ETE, parmi lesquelles se trouvent les dessins les plus nouveaux de PARIS, LONDRES et NEW-YORK; et qu'il continue à confectionner toute espèce de HARDES dans les Goûts les plus récents.
Il a constamment en mains un grand assortiment de HARDES FAITES, CHEMISES, COLLETS, GANTS, BRETELLES, etc., etc., dont il disposeaa à des prix ext êmement réduits.
8 juin.—aa—40 F. X. LOISELLE.

LA GUERRE EN EUROPE!
LES COSAQUES EN CANADA!!
MOYENS DE DEFENSE.

CONCITOYENS! Vous savez tous que pour se venger de l'intervention de l'Angleterre dans la guerre de la Russie contre la Turquie, l'audacieux Nicolas, cet ours du nord, a menacé d'envahir le Canada! Eh bien! il faut faire face à l'ennemi et le réduire à néant. Dans les circonstances actuelles la Maison Plamondon, toujours fidèle à son vieux principe, de défendre les droits du peuple, contre la tyrannie des despotes, n'a pas hésité un moment à déclarer la guerre à la Russie.
Mais considérant qu'il est urgent de pourvoir aux moyens les plus efficaces de repousser l'invasion des Cosaques, cette maison a organisé un vaste établissement de Hardes Faites, habits, vêtements de toute sorte, et est prête à enrégimenter et à lancer sur le champ de bataille plus de dix milles fantassins superbement habillés de pied en cap en uniforme de tous les goûts, de tous les genres et à des prix excessivement réduits. Chacun doit comprendre que pour se mettre en garde contre les dangers de la guerre, pour faire respecter ses droits et inspirer la terreur à Nicolas, il n'y a pas un moment à perdre, et qu'un habillement propre, complet, de bon goût, élégant, durable, et surtout à bon marché, est l'armure la plus redoutable et la plus propre à se faire respecter et à faire avorter l'invasion Moscovite.
Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement bienvillant qu'il a reçu du public, saisit cette occasion pour informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a remonté à neuf son magasin de Marchandises Seches et de Hardes Faites, rue St. Paul, sur une échelle encore plus étendue que par le passé. Il se flatte donc de continuer à mériter l'encouragement du public par la variété et l'extrême modicité du prix des articles, comme on peut le voir par la liste suivante:

HARDES FAITES.

670	Habits Journaliers de Casimire fin de	15s	à 35s
500	Habits Journaliers de Drap fin de	18s 3d	40s
350	Paletots de Balwer pacha de	19s 6d	45s
300	Saccos de Drap de	21s 3d	44s
390	Habits veloutés de chasse, de couleurs assorties de	13s 9d	25s
550	Habits et Surtouts de Drap superfin de	27s 6d	60s
320	Surtouts légers de Drap superfin, à fournitures élégantes, de	22s 6d	42s 6d
309	Surtouts légers de Drap supérieur, doublés en soie, de	25s 0d	47s 6d
2000	Habits de printemps de chasse et d'affaires, de	8s 9d	17s 6d
250	Habits Journaliers et sacos de Drap de Cobourg, du Haut-Canada, de	13s 0d	25s
2000	Vestes de satin fort, noir et de fantaisie de	6s 9d	15s
2000	Vestes de printemps et d'été, de	2s 9d	12s 6d
2500	Paires de Pantalons de printemps et d'été, de	4s 9d	12s 6d
350	Paires de pantalons de casimire noir et de fantaisie, de	8s 9d	25s
210	Habits à l'épreuve de l'eau de Gutta Percha et Grandrein, de	15s 0d	22s

FAITES SUIVANT COMMANDE.

Paletots faits d'une variété de matériaux pour être portés l'été	20s 0d	à 22s 6d
Paletots de toute mode et façon, élégamment garnis	32s 6d	35s
Paletots de Drap supérieur, tissu fin et léger	40s 0d	45s
Do do do doublé en soie	45s 0d	47s
Habits de ville superfins	40s 0d	45s
do d'une qualité supérieure	50s 0d	60s
Surtout surperfins	45s 0d	47s
do de la première qualité	60s 0d	70s
Habits de chasse veloutés de toute couleur	20s 0d	22s
Habits de Casimire fin de fantaisie	20s 0d	25s
Pantalons de Doeskin do de	12s 6d	15s
Do do noirs	15s 0d	17s 6d
Do do première qualité	25s 0d	29s
Vestes de Drap noir	8s 0d	10s
Do de Casimire de la meilleure qualité	11s 3d	13s 6d
Vestes de beau satin de toutes couleurs	12s 6d	15s 6d
Do do de première qualité	15s 0d	18s 6d
Habits de chasse et de pêche, en une infinie variété de	22s 6d	25s
Elégantes Robes de toilette, en grande variété, de	25s 0d	50s

HARDES D'ENFANTS FAITES DES MEILLEURES ETOFFES ET A BAS PRIX.
On invite le public et tous ceux qui ont besoin d'effets, et marchandises du ressort de la branche de commerce qu'exploite la Maison Plamondon à venir visiter l'établissement.
Les effets seront montrés à ceux qui désireront les voir, qu'il veulent acheter ou non, persuadé qu'on est qu'ils achèteront quand ils auront vu.
L. PLAMONDON,

ENSEIGNE DU CASTOR,
172, RUE ST. PAUL, MONTREAL. RUE ST. PAUL, 172, MONTREAL.
4 mai. 46

MAISON DU PEUPLE.
JOSEPH BEAUDRY,
MARCHAND-TAILLEUR,
31½, RUE McGILL, 31½.

ON trouvera à l'adresse ci-dessus un grand et bel assortiment de HARDES FAITES, de toutes sortes, pour l'Automne et l'Hiver, récemment faites de MARCHANDISES CHOISIES, pour accommoder ses nombreuses pratiques.
EN GROS ET EN DETAIL.
Les Pratiques et les Etrangers qui visitent la cité auront l'avantage de choisir dans son immense fonds, fait avec grand soin. Ces articles ne sont point inférieurs aux Hardes de Commandes. Prix tres réduits.
Entre autres on trouvera un grand nombre de SURTOUTS-SACKS, de dessous et dessus, PANTALONS, etc., qu'on peut voir seulement à la
Maison du Peuple.
Où il y a un grand Fonds d'Habits d'Enfans pour l'Automne et l'Hiver, dans tous les Goûts.—Des Tailleurs expérimentés sont attachés à cet établissement.
4 oct. 105

NOUVEAU MAGASIN DE CHAUSSURES,
No. 290, Rue St. Paul,
Porte voisine du magasin de L. Lafontaine.
SAM. G. SMITH,
MAGASIN EN GROS.
BOTTES, Souliers et Chaussures de Caoutchouc. Toutes espèces de Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, Guêtres, etc.
Tout dans le dernier goût.
A la caisse ou à la douzaine.
16 mai. aa—51

LUSTRE DORE' DE HURD.
POUR LES CHEVEUX.—Parmi les diverses préparations pour la croissance des CHEVEUX, ce LUSTRE DORÉ est le premier. Voici trois raisons pourquoi il est en usage universel et qu'on le préfère aux autres. 1e Parce qu'il a prouvé être le plus effectif pour la Calvitie. 2e Parce qu'il donne un beau lustre noir et un doux parfum aux cheveux. 3e Parce que les Dames, avec le tact qu'elles possèdent, l'ont adopté. On pourrait donner encore beaucoup de raisons pourquoi il est préféré, mais ceux qui en veulent plus n'ont qu'à l'essayer.—PRIX, 25 cents en grandes bouteilles. A vendre chez tous les Pharmaciens.—*Grand Escompte aux Marchands.*
W. C. HURD, propriétaire,
304, Broadway, New-York.
17 janv. aa—1

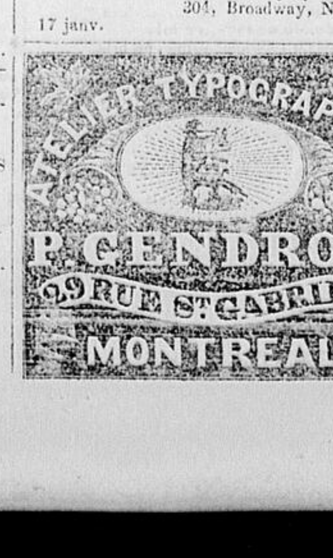

AVIS.
LES Soussignés ont TRANSPORTÉ leurs Magasins dans ces grandes bâtisses No. **204**, RUE ST. PAUL, vis-à-vis l'Hôtel-Dieu, ci-devant occupés par MM. J. D. BERNARD ET CIE., où ils ont en mains et offrent en Vente un assortiment étendu de MARCHANDISES SÈCHES.
GALARNEAU ET ROY.
6 mai. 47

FERRONNERIE,
No. 170, RUE ST.-PAUL, No. 170.
LES Soussignés reçoivent maintenant, par des Vaisseaux dans le Port, et offrent à vendre:—
FER—Barres, Feuilles, Crochets, Plaques à Bouilloires, et à travailler.
FERBLANC—Meilleure Charcoal, IC, IX, IXX, et DC.
TAULE—Meilleure qualité, et pour couvrir.
CLOUS—Coupés, Rose, à Cheval, Fiches, Têtes Diamand et Rose. Clous et Fiches Pressés.
FERRONNERIE — Ancres, Chaines, Pelles, Fourches, Faux, Faucilles, Plomb, Cuivre en Barre et Feuille, Acier, Poudre, Plomb à Tirer, Rateaux, Houes, et un assortiment complet d'articles de Tablettes.
Un assortiment complet de Selles et Brides, et Garnitures, etc., etc.
FIL DE LAITON de toute description.
109 pierres Meulières de 3 à 5 pieds.
WILSON ET COUILLARD.
28 juillet. aa—76

VERRERIE ET POTERIE,
EN GROS ET EN DÉTAIL,
171, RUE ST. PAUL,
A TRES BAS PRIX.
LES Soussignés offrent en vente un grand assortiment de SERVICES, DORÉS et UNIS à TABLE, à THÉ, à DÉJEUNER et à TOILETTE, des patrons les plus nouveaux, avec une grande variété d'articles utiles aux ménagères.
—AUSSI—
Paniers assortis par paquets.
THOMSON ET MINCHIN.
Successeurs de R. ANDERSON.
16 mars. aa—142

DOUTRE & DAOUST,
AVOCATS,
16, RUE ST. GABRIEL, 16,
Vis-a-vis l'HOTEL DU CANADA
10 juin. 61

DR. JOURDAIN, DENTISTE FRANÇAIS, 90, Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.—18 mai. fm—52

L. W. MARCHAND, AVOCAT, rue St. Vincent, No. 10, au-dessous des Bureaux de la *Minerve*.—22 avril—cm—41.

BELINGE & BRUNEAU,
AVOCATS,
RUE ST. VINCENT, No. 14.
Au-dessous des Bureaux de la *Minerve*.
15 avril. aa—126

DR. J. W. WILSCAM,
91, RUE SAINT-JOSEPH, 9,
Vis-a-vis la Brasserie de DOW,
Visible avant 9h. A.M., de midi à 2h. et après 5h. P.M.
23 juin. aa—61

ANT. BAZINET,
Chapelier et Manchonnier,
128, RUE BLEURY, 128.
TOUT en remerciant ses pratiques de l'encouragement qu'il en a reçu, les avertit qu'il vient de renouveler son fonds. Il a maintenant un assortiment complet de CAPS et de CHAPEAUX de 1ère qualité, qu'il vendra à plus bas prix que partout ailleurs.
M. A. B. arrange et teint les Pelleteries.
13 mars. aa—69

TAPIS A L'HUILE.
M. A. LAFLAMME,
165, *RUE CRAIG, MONTREAL,*
OFFRE en vente, 30 ps. de Tapis de 18 pieds par 50 pieds de longueur, fleurs et patrons assortis à couper pour salle à diner, passages et escaliers, Tapis de table, tabliers careautés et noir soie cirée, Capots, Prelas, Rideaux pour voitures, Toiles de chapeaux et toutes sortes de Toiles cirées avec le vieux Bruxelles ou Turquie l'on peut faire de très bon tapis cirés pour plancher.
6 mai. gm—47

MARCHANDISES AMERICAINES.
LES Soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre des MARCHANDISES AMÉRICAINES, comprenant en partie—
Cotons Jaunes à Drap, Coutil, Denims
Barrés, Flanelles Canton, Coton Blancs
Et sont prêts à recevoir des ordres pour toutes sortes de Marchandises Américaines, qu'ils rempliront aux conditions les plus favorables.
RICE ET BANCROFT,

A VENDRE par les Soussignés—
THÉS—Twankay, Hyson, Jeune Hyson, Congo et Oolong.
TABACS—8's, 10'3, 16's et 32's.
Do Cuba, Havane et Feuilles Ohio
Café Laguayra, Chandelles Adamantines
Blanc de Plomb, Peintures, Couleurs, Vernis
Papiers à Tapisser
Et un assortiment de FERRONNERIE AMÉRICAINE.
RICE ET BANCROFT.
Quarré de la Douane.
18 mai. aa—52

FONDERIE D'IRWIN,
LE Soussigné est prêt à exécuter tout ordre pour ENGINS à VAPEUR et BOUILLOIRES, MACHINES et MOULANGES, etc., de toute description, aux plus bas prix, à son ANCIENNE PLACE, RUE STE. ANNE.
JAMES IRWIN.
19 juillet. aa—72

VINS CHOISIS EN BOUTEILLES, &C.
LES Soussignés reçoivent maintenant et offrent en vente, un assortiment Choisi de VINS EN BOUTEILLES, etc.

PORTE.	HOCK ET MOSELLE.
Prime Vieux et Tawny	Moselle Mousseux
Sandeman et Cie	Johannisberger do
Q. Harris et Cie	Chambertin Bourgogne
Graham et Cie	Hock reposé
Hunt et Cie	CLAIRETS.
SHERRY.	En btls -St. Julien
Pale, Or et Brun	St. Estephe
Amontillado	Batailley
Pemartin et Cie	Lafitte
Gordon et Cie	Margaux
P. Garvey	Latour
Widow Portilla	En barils—Floirac
MADERES des Indes.	St. Estephe
Burnet, Houghton et Cie	St. Julien
Blackburn	VINS BLANCS.
Howard, March et Cie	Vin de Graves
Leavcock	Sauterne
VINS MOUSSEUX.	Latour Blanche
En Chopines et Pintes	BRARDYS.
CHAMPAGNE.	En barils—Martel
Moets	Hennessay
Ruinart, Père et Fils	Gregorie et Cie
De Brimont	En btls—Meilleur Champagne
Bouzy	GENIEVRE.
Heidseick	De Kuypers
Mumm	Marque Epée croisée
Jockey Club	Booth's London
Sillery	Old Tom
Vin d'Ay	
Russian Eagle	

Whisky Ecossais, Bière de Londres et Dublin, Bière forte de Campbell, Bière douce, en barils et bouteilles, liqueurs, etc.
N. B.—Tous les Vins en Bouteilles de nos Caves sont garantis tels que représentés, et ils peuvent être rendus s'ils ne conviennent pas.
ROBERT CLARKE ET CIE.,
2, bâtisses Peddie, rue Lemoine.

The, Tabac, Riz, &c,, &c.
LES Soussignés reçoivent et ont à VENDRE—
350 boites Thés Frais, variétés ordinaires
150 do Tabac Choisi, do do
15 tierces Riz Caroline
50 sacs do Patna
100 boites Raisin Muscat
Café Vert et Roti, Poivre, Empois, Moutarde.
ROBERT CLARKE ET CIE.,
2, bâtisses Peddie, rue Lemoine.
29 avril. cm—44

LE PAYS.
Ce Journal est publié dans les intérêts de la cause démocratique.
Le Rédacteur du PAYS est aidé d'un Comité de Collaborateurs, et tout l'établissement est sous la surveillance d'un Comité de direction.

ANNONCES.

	s.	d.
Six lignes et au-dessous, 1re. insertion	2	6
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion	3	4
Au-dessus de dix lignes, par ligne, 1re. insertion	0	4

On prend le quart des prix ci-dessus pour chaque insertion subséquente.

Tarif des annonces a l'annee.

Un quarré	£7 10 0
Demi-quarre	4 10 0
Adresse d'affaires n'excédant pas quatre lignes	2 0 0

Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.

Liste des AGENTS, chez lesquels on peut s'abonner:—

Laprairie	TOUSS. LEFEBVRE.
Beauharnais	TOUSS. CHAMPEAU.
Longueuil	BAPT. TRUDEAU.
Verchères	JOS. DANSEREAU.
St. Hyacinthe	G. C. DESSAULLES
St. Ours	P. M. DEBLOIS.
St. Marc	REGIS MALO.
Chambly	JOS. TRUDEAU.
L'Industrie	A. MAGNAN.
Yamachiche	P. B. CHARLAND.
Trois-Rivières	F. FORTIN.
Champlain	O. BRUNELLE.
Rivière du Loup, en haut	LS. BARIBAULT, M.
Ste. Anne de la Pérade	LS. BUREAU.
Kamouraska	JH LEBEL.
Rimouski	A. BRADLEY.
Québec	T. E. ROY.
Saguenay	D. McLAREN.
Plattsburg, N. Y.	F. DANIS.

RÉDACTEUR:
CHS. DAOUST.
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR
J. A. PLINGUET.